



RAPPORT ANNUEL 2022 CAFI-2 – Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres au Gabon

Période du 01-01-2022 au 31-12-2022



Titre du Programme & Référence
<p>Titre du Programme : Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon.</p> <p>Numéro de projet ID : 00129045</p>

Localité, Secteur/Thème(s) du Programme
<p>Localité : Échelle nationale.</p>
<p>Secteur/Thèmes/Objectifs : Accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées ; Réduire/éviter les émissions futures du secteur agricole grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.</p>

Organisations participantes
<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; 2. Ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat (MFME) ; 3. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation (MAEPA) 4. Conseil national climat (CNC) ; 5. Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ; 6. Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).

Partenaires de mise en œuvre et partenaire d'exécution
<p>Partenaires de mise en œuvre : ANPN, ADAG, CNC.</p> <p>Partenaire d'exécution : PNUD.</p>

Budget du Programme (US\$)
<p>Fonds : 5 000 000,00</p> <p>TOTAL : 5 000 000 USD</p>

Durée du Programme (mois)
<p>Durée totale (mois) : 36</p> <p>Date de démarrage : 01/07/2020</p> <p>Date de réunion du 1^{er} COPIL : 05/11/2020</p> <p>Date de clôture actuelle : 30/06/2023</p>

Evaluation du Programme
<p>Evaluation (le cas échéant)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date :</p> <p>Evaluation à mi-parcours (le cas échéant) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date:</p>

Soumis par :
<p>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Gabon</p>

Table des matières

1.	Données clés du programme CAFI-2.....	5
2.	Résumé exécutif.....	6
3.	Brève présentation du programme	7
3.1.	Objectif Général.....	7
3.2.	Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme	8
3.3.	Contexte du rapport.....	10
4.	Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA pour l'année 2021 par Effet et par Produit	11
5.	Résultats du Programme.....	24
5.1	Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI et présentation des progrès par effet et produits du programme	24
5.2	Progrès par effet et produits du programme	25
5.4	Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI	32
5.5	Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	34
6.	Exécution financière	36
7.	Gestion participative.....	40
8.	Thèmes transversaux	40
8.1.	Gouvernance	40
8.2.	Genre	41
8.3.	Peuples Autochtones.....	42
8.4.	Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)	42
8.5.	Respect de normes environnementale et sociale	42
a)	Etude d'impact environnementale et sociale	42
b)	Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes	42
c)	Gestion des plaintes et recours	43
9.	Gestion des risques	46
11.	Modalités de suivi	53
12.	Révisions programmatiques (le cas échéant)	54
13.	Communication and promotion	54
14.	Difficultés rencontrées, mesures prises et leçons apprises	55
15.	Conclusion, recommandations et perspectives 2022	55
16.	Récapitulatif des livrables et travaux rendus.....	57

Liste des acronymes

ADAG :	Agence de développement agricole du Gabon
AGEOS :	Agence gabonaise d'études et d'observation spatiale
ANPN :	Agence nationale des Parcs nationaux
CAFI :	Initiative pour les forêts d'Afrique centrale
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDN :	Contribution déterminée au niveau nationale
CIN :	Cadre d'investissement national
CNC :	Conseil National Climat
COPIL :	Comité de pilotage
CPDN :	Contribution prévue déterminée au niveau national
CPLE :	Consentement préalable, libre et éclairé
DG :	Directeur Général / Direction générale
GES :	Gaz à effet de serre
HSC :	Hauts stocks de carbone
HVC :	Haute valeur de conservation
IRN :	Inventaire des ressources naturelles
MAA :	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MFME :	Ministère de la Forêt, de la Mer, et de l'Environnement
ONG :	Organisations non gouvernementales
PN :	Parcs nationaux
PND	Plan National Développement (ou PSGE)
PNAT :	Plan national d'affectation des terres
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PSGE :	Plan stratégique Gabon Émergent
US\$:	Dollar américain
ZPA :	Zones de production agricole

1. Données clés du programme CAFI-2

Titre du Programme	CAFI-2 – Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de productions de cultures vivrières au Gabon.
Localité, Secteur/Thème et objectifs du Programme	Échelle nationale / Accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées ; Réduire/éviter les émissions futures du secteur agricole grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.
Partenaires de mise en œuvre / partenaire d'exécution	Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG), Conseil National Climat (CNC) / Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
Organisations participantes	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; ministère de la Forêt, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat (MFME) ; ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) ; Conseil national climat (CNC) ; Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) ; Agence de développement agricole du Gabon (ADAG).
Budget du Programme (USD)	5 000 000 USD
Durée totale programme (mois) :	36 mois
Date d'approbation du programme par le Conseil d'administration de CAFI	08/05/2020
Date de lancement officiel/Démarrage effectif :	01/07/2020 (signature du Prodoc) 10/2020 (Transfert des fonds MPTF) 05/11/2020 (1 ^{er} COFIL ADAG, CNC) 08/03/2021 (1 ^{er} COFIL ANPN)
Date de clôture originale	30/06/2023
Date de clôture actuelle	31/06/2023
Décaissements au 31/12/2022	1 210 864 USD
Dépenses globales depuis le début du projet (USD) au 31/12/2022	1 827 531 USD
Taux de consommation	37%
Contact (Nom, titre, organisation participante)	PNUD : Francis JAMES, Représentant Résident ; Yvonne PAMBO, Assistant Représentant Résident / Programme ; Mirana RAHIRAVOLA, Operations Manager ; Guilhem RIBAUCCOUR, Chargé de projets environnementaux / Référent CAFI-2 ; Ketty AKOUSSA, Analyste aux Finances/PMSU ; Irice BOUKANDOU, Assistante Administrative et Financière CAFI-2.

2. Résumé exécutif

Le PNUD a développé un partenariat avec le gouvernement du Gabon et le CAFI (Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale) dans le cadre de l'exécution du projet **CAFI-2** : « Expansion des aires protégées et optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières au Gabon ». Ce projet de \$5M a débuté en 2020 pour une durée de 36 mois, et a pour objectif général de tenir l'engagement pris par le Gabon dans le cadre du PND à l'égard de la CCNUCC en mettant en œuvre des « solutions naturelles pour le climat » à l'échelle nationale qui augmentent la séquestration du carbone et réduisent les émissions de carbone grâce à une meilleure gestion des terres.

En tant qu'agence d'exécution du projet CAFI-2, le **PNUD** assure le rôle d'agence fiduciaire et de supervision auprès des trois (3) partenaires nationaux chargés de la mise en œuvre des activités que sont :

- Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;
- Conseil National Climat (CNC).

La date officielle de début du projet (signature du document de projet) est le 01 juillet 2020, cependant les activités n'ont commencé qu'à partir de l'année 2021 - à considérer donc en pratique comme la première année d'exécution du projet. Au cours de l'année 2020, les actions principales ont consistées au lancement du programme à travers notamment la conduite des micro-évaluation des trois (3) partenaires de mises en œuvre (conformément à la procédure d'Approche Harmonisée de Transfert de Fonds du PNUD), l'élaboration des Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) et à la tenue du premier Comité de Pilotage (COPIL).

Le présent rapport du projet rend compte des **activités réalisées durant l'année 2022**.

Il prend aussi en compte les activités prévues, les difficultés rencontrées qui influent sur l'exécution des activités afin de recadrer en cas de besoin les stratégies d'intervention. Pour l'exercice 2022, et pour chaque partenaire d'implémentation les principales activités retenues se sont orientées vers :

- ✓ **ANPN** : la formation aux méthodologies d'inventaires des ressources naturelles (IRN) des 10 agents de terrains qui mèneront les études scientifiques dans les 4 zones d'extensions des AP ; la formation socio-éco des experts et assistants en analyse socio-économiques ; le début des travaux du consultant en planification, analyse et affectation des terres sur la méthodologie d'extension des 4 AP ; le début des concertations et sensibilisation avec la Commission Nationale des frontières et le Congo ; l'élaboration des TdR et budgets détaillés des missions de terrain de pré-identification, IRN et socio-éco qui débiteront début 2023 ; la livraison des premiers lots de matériel électronique et équipements de terrain des agents de terrain et écogardes.

- ✓ **ADAG** : la poursuite des travaux de l'unité juridique agricole avec la validation en atelier juridique Min. Ag du rapport de recommandations juridiques et plan de projet de loi ; l'atelier de formation SIG de renforcement des capacités théoriques et pratiques du personnel national SIG ; l'élaboration des TdR et budgets détaillés des 3 phases de missions d'échantillonnage des sols et SIG qui débuteront début 2023 ; la livraison du matériel et équipements de laboratoire SIG pour renforcer les capacités du ministère de l'Agriculture.

- ✓ **CNC** : la poursuite de l'appui aux agents du CNC et la finalisation des travaux de conditionnalités pour le premier paiement basé sur les résultats.

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectif Général

L'**objectif général** du Programme est d'appuyer le Gouvernement gabonais dans ses efforts de protection de l'environnement et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le Programme vise spécifiquement à **1) accroître le potentiel de séquestration du carbone forestier** grâce à l'expansion du réseau d'aires protégées et à la prévention de tout empiètement dans ces périmètres, et **2) éviter ou réduire les émissions futures du secteur agricole** tout en répondant aux besoins en consommation alimentaire du pays grâce à l'optimisation de l'utilisation des terres pour le secteur agricole. L'ensemble de ces mesures limitera les zones de grande valeur converties à une utilisation commune des terres, réduira les émissions et augmentera les stocks de carbone.

⇒ **Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo**

Les forêts naturelles qui ne bénéficient pas d'une certaine forme de statut de protection en Afrique centrale sont souvent affectées à des activités de foresterie commerciale qui produisent la majorité des émissions de CO₂ au Gabon. Ainsi, la création de réseaux d'aires protégées a été un point d'ancrage de la stratégie de développement durable du Gabon et une plateforme centrale pour assurer le potentiel de séquestration à long terme du carbone de ses forêts tropicales. Les Républiques du Gabon et du Congo étudient actuellement la possibilité de créer des *aires protégées transfrontalières*, ce qui résoudrait plusieurs différends frontaliers résultant de la délimitation vague des frontières entre les deux pays pendant la période coloniale. Ces zones préserveraient et augmenteraient également les stocks de carbone dans plusieurs sites de conservation prioritaires. Le Programme proposé augmentera le potentiel de séquestration du carbone forestier à la faveur d'une augmentation envisagée de la superficie des aires protégées d'environ 605 000 hectares, dont environ 400 000 hectares seront reclassés à partir de permis forestiers existants.

⇒ **Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.**

L'économie gabonaise est fortement tributaire du secteur pétrolier (50 % du PIB et 80 % des exportations) et des importations alimentaires destinées à la consommation nationale (85 % des besoins). Cependant, les contraintes qui pèsent sur le développement du secteur agricole sont nombreuses : pauvreté des sols, faiblesse des rendements, niveau élevé de l'urbanisation et pénurie et cherté relative de la main-d'œuvre agricole. Ces contraintes empêchent le secteur agricole gabonais de concurrencer les produits importés des pays voisins.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement a fait du développement stratégique des centres/pôles régionaux agricoles une priorité afin d'accroître la production de denrées alimentaires et de développer les cultures de rente potentielles (notamment l'huile de palme, le cacao, le café et la canne à sucre). Dans le même temps, le gouvernement parraine le programme « Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable pour le Gabon » dans le cadre de sa participation à l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Le Programme vise à élaborer un Plan national d'affectation des terres (PNAT) qui alloue des terres à l'agriculture, ainsi qu'à d'autres usages. Le Programme CAFI-2 vise à renforcer ces efforts en fournissant un appui technique au ministère de l'Agriculture pour qu'il se lance pleinement dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire avec un taux net de déforestation nul. Cela se fera principalement par la fourniture d'un appui technique pour 1) créer une unité de soutien juridique au sein du ministère, 2) améliorer la carte des sols existante (dressée en 1963), 3) réaliser des analyses détaillées de l'aptitude à l'agriculture pour le riz et le maïs, et de l'intensification du soja, du manioc et de la banane, et 4) renforcer les capacités du ministère par la création de SIG et de laboratoires d'analyse des sols et la formation et le transfert de capacités au profit des agents du ministère.

3.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Pour la **Composante 1/ANPN – Expansion des aires protégées**, le Programme vise à traduire les frontières des pays de la région et les activités transfrontalières illégales en zones tampons et parcs protégés transfrontaliers. Pour la **Composante 2/ADAG – Optimisation de l'utilisation des terres**, le Programme vise à faciliter la réglementation du régime foncier et de la procédure d'obtention de permis agricoles, ainsi qu'à fournir un appui technique au MAA pour la conduite du processus d'optimisation de l'utilisation des terres.

Précisément, suivant le cadre de résultats du document de programme et du PTA trisannuel les résultats attendus sont :

⇒ **ANPN** : 400 000 nouveaux hectares sont protégés ; 500 000 ha de concessions forestières sont reclassés en aires protégées ou forêt HVC :

- Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées ;
- Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées le long des régions frontalières contestées ;
- Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées sont effectuées ;
- Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers ;
- Des consultations publiques sont menées, avec la participation de la République du Congo, et le processus du « consentement préalable, libre et éclairé » (CPLE) est conclu pour tous les villages concernés ;
- La Commission nationale d'affectation des terres est mobilisée pour l'intégration des nouvelles aires protégées au Plan national d'affectation des terres ;
- Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives ;
- Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.

⇒ **ADAG** : La capacité du ministère de l'Agriculture est renforcée dans le cadre de l'optimisation de l'utilisation des terres, afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire :

- Une unité juridique agricole est créée ;
- Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le

processus d'optimisation de l'utilisation des terres ; en particulier, grâce à un appui technique pour améliorer la carte nationale des sols et le transfert de capacités pour mener des études d'aptitude des sols à l'agriculture et de planification de l'occupation des terres pour les cultures prioritaires ;

- Un laboratoire de Systèmes d'information géographique (SIG) est créé, et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques ;
- Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture sont renforcées pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole.

Enfin, le programme a développé une troisième composante « transversale » mis en œuvre par le **Conseil National Climat (CNC)** visant à assurer une coordination efficace entre les différents Programmes CAFI au Gabon et appuyer les travaux de gestion des données carbonées et PBR.

3.3. Contexte du rapport

Contexte national

Pays à revenu intermédiaire et jouissant d'un niveau élevé de développement humain, le Gabon se caractérise par la stabilité de son environnement politique. Son modèle économique a été longtemps basé sur l'exploitation des ressources minières, principalement le pétrole. Cette dépendance, conjuguée à la baisse tendancielle du prix du pétrole, a engendré un recul du PIB par habitant de 33% depuis 1980. Ce décrochage, qui s'est accéléré depuis 2000, se reflète sur les recettes budgétaires (15,4% du PIB en 2020 contre 31,5% en 2000), le compte courant extérieur (-9,0% du PIB en 2020 contre 18,5% en 2000) et la dette publique (74,7% du PIB en 2020 contre 21% en 2000). L'impact de la Covid-19 sur les indicateurs économiques en 2021 est resté négatif semblablement à la situation de l'année 2020 car la crise sanitaire de la COVID-19 a amplifié certaines contraintes structurelles de l'économie Gabonaise.

Sur le plan des ODD, des progrès sont réalisés en matière d'accès aux services de base (éducation, santé, eau, énergie...) d'égalité des sexes, d'autonomisation de la femme. Concernant la protection de l'environnement, le Gabon reste un champion avec des initiatives entrevoyant l'atteinte des ODD 12 à 15 d'ici 2030. Cependant, les résultats sont mitigés dans les autres domaines (ODD 1-2-5-6-9-10-11), voire parfois faibles (ODD 16-17). A titre d'exemple, le niveau de la pauvreté stagne depuis la décennie 2000 autour de 30% et les inégalités (de revenu/emploi, d'accès aux SSB et de localités) persistent du fait, entre autres, des contraintes structurelles (capital humain, environnement des affaires, attractivité des territoires, sécurité alimentaire, efficacité des dépenses publiques ...). Ces difficultés sont accentuées par la COVID-19 avec le risque de remise en cause de certains gains sur le plan social et d'inflexion négative de la trajectoire des ODD à l'horizon 2030.

En dépit de cette situation, l'économie Gabonaise recèle d'énormes opportunités pour rebondir et accélérer sa transformation structurelle via notamment le développement de l'économie verte. En début d'année 2021, le Gabon a adopté le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) comme principale stratégie du développement du Pays dans le but de d' « accélérer la transition vers 'l'après-pétrole' » de l'économie du pays, «en accélérant les nouveaux moteurs de croissance et en repensant le modèle social». Il s'agit, entre autres, de faire passer, d'ici 2025, le poids du secteur pétrole dans le PIB gabonais en-dessous des 20 %, contre 33% actuellement. Les autres défis annoncés sont ceux de produire localement plus de 50 % de la consommation alimentaire d'ici 2025, et de faire tomber le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté à moins de 25 % de la population, contre 35 % aujourd'hui. Le Gabon a soumis début 2021 un deuxième cadre national d'investissement qui a été approuvé par le Conseil d'administration de CAFI en mars 2021. Son objectif est de respecter l'engagement du Gabon envers la Convention Climat (CCNUCC) en mettant en œuvre des "solutions naturelles pour le climat" à l'échelle nationale, qui réduisent les émissions de dioxyde de carbone grâce à des investissements dans la foresterie communautaire, la recherche scientifique, les pratiques de gestion durable des forêts, les systèmes d'aires protégées et la capacité du gouvernement.

Du 05 au 08 juillet 2022, le Gabon a accueilli deux événements parallèles de grande envergure : la 19ème Réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et la revue annuelle du partenariat entre le Gabon et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale (CAFI). Dans ce contexte, le Gabon a signé avec le Secrétariat CAFI et le PNUD, trois (3) nouveaux programmes dans le cadre du 3-ème cycle de programmation CAFI et des premiers paiements basés sur les résultats. Autant de projet visant à accompagner le Gabon dans ses efforts de réduction des émissions de carbone et notamment à travers : la protection des Aires Protégées ; une campagne de verdissement et de sensibilisation des populations en milieu urbain ; et le renforcement de la gouvernance climatique.

4. Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA pour l'année 2022 par Effet et par Produit.

A. ANPN/PNUD : Composante (1) - Expansion des aires protégées.

Au cours de l'année 2022 – Pour la **Composante (1)** et dans le cadre du partenariat entre l'**ANPN** et le PNUD, le Comité de Pilotage (COFIL) s'est tenu **28 avril 2022** pour validation du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), et poursuite de la mise en œuvre du projet.

A la suite de la validation du PTBA, l'ANPN a procédé au **recrutement des consultants** prioritaires pour le début de mise en œuvre des activités du Produit 1.1, et 1.3 :

- 2 spécialistes en faune ;
- 2 botanistes ;
- 6 agents de terrains ;
- 2 experts nationaux en études socio-économiques ;
- 4 assistants aux experts nationaux en études socio-économiques ;
- 1 assistant en communication.

Conformément au Plan de Travail, la première cellule des **10 agents de terrain** constituée des 2 spécialiste en faune, 2 botanistes et 6 assistants débiteront les missions de terrain à partir du premier trimestre 2023, une fois leur formation et les missions de pré-identification et sécurisation des zones achevées.

A la demande de l'ANPN, ces 10 agents de terrain ont effectué une **formation** aux méthodologies d'inventaires des ressources naturelles (IRN) à la Lopé au CEDAMM – le centre de formation de Wildlife Conservation Society (WCS). Cette formation de 14 jours, conduite du 07 au 21 novembre, s'inscrit dans le cadre de la réalisation du Produit 1.1 du Plan de Travail Annuel : « Des évaluations biologiques de base des extensions proposées d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées ». Le rapport de formation disponible en annexe préparées par les formateurs de l'ANPN et WCS définissent les enseignements qui ont été prescrits aux consultants et résultats atteints :

- Le but et l'objectif du projet ;
- Le système de navigation en forêt ;
- La méthodologie de la mise en place des parcelles et de la mesure des arbres et lianes ;
- Les techniques de collecte et de montage des échantillons botaniques ;
- La méthodologie de collecte des échantillons du sol et de traitement au laboratoire ;
- La méthodologie d'inventaire faunique ;

- La préparation des missions et les mesures de sécurité en forêt ;
- La comptabilité des missions ;
- La gestion et entretien des matériels et équipement.



Délimitation d'une parcelle, de la mesure du diamètre et de la hauteur des arbres avec les agents CAFI-2



Présentation et renforcement des capacités sur la Législation forestière



Paramétrage et installation de caméra-piège



Photo finale des formateurs de l'ANPN, conservateur de la Lopé, agents de WCS et le PNUD avec les agents de terrain CAFI-2 et leurs parchemins de formation

Aussi, les 6 consultants qui conduiront les **études socio-économiques** dans les villages aux alentours des 4 zones envisagées d'extension des Aires Protégées ont aussi été recrutés. Les 2 experts ont rendu la note d'orientation méthodologique au mois d'octobre 2022 et conduit une formation des assistants sur les méthodes de collecte de données socioéconomiques et cartographie participatives du 23 au 29 novembre.



Présentation du processus de cartographie participative et formation sur les Delormes, Locus Map, GPS et Thuraya



Remise des parchemins aux assistants socio-éco CAFI-2 par le PNUD et le Directeur Technique de l'ANPN



Clôture de la formation avec le DT, DTA, et le référent du projet pour l'ANPN, et le PNUD et les consultants socio-éco CAFI-2

Par ailleurs, le consultant national en planification, analyse, et affectation des terres (PAAT) chargés de rassembler les données pour formuler la **proposition d'extension des parcs transfrontaliers** a été recruté par le PNUD à la demande de l'ANPN au cours du deuxième trimestre 2022.

Le consultant a rendu son premier livrable au mois de septembre - cette note de cadrage permet de donner les orientations méthodologiques sur chacune des études qui seront menées sur le terrain mais aussi dresser un aperçu de toutes les questions liées aux démarches administratives, politiques, et sécuritaire – qui devront être résolues pour arriver à la proposition finale d'extension des Aires protégées pour chaque zone.



Aussi, dans le cadre du Produit 1.5 relatif aux travaux de concertation et de sensibilisation entre le Congo et le Gabon concernant la création des 4 parcs transfrontaliers, plusieurs séances de travail avec la Commission Nationale des Frontières, le Conseil de Sécurité, et l'ANPN ont été conduites en 2022. Les défis relevés lors de ces différentes concertations, notamment pour la zone d'Odzala et de Mayumba sont recensés et détaillés dans la Note méthodologique du consultant en PAAT et disponible en Annexe. De plus, toujours dans l'optique de sensibiliser les parties prenantes et principalement la partie congolaise aux objectifs et prochaines étapes du projet, le Coordinateur CAFI et l'Expert en affectation des terres CAFI-2 ont pris part à un atelier de collecte de données sur les conflits transfrontaliers Gabon-Congo à Ewo en République du Congo du 28 au 29 octobre 2022. Le but principal était de présenter le projet et recueillir l'avis des deux commissions nationales des frontières et collecter des informations auprès des parties prenantes pouvant renforcer l'analyse au niveau des frontières mais aussi informer du lancement des études de terrain IRN et socio-éco. Les résultats sont présentés dans le rapport de mission disponible en Annexe.



Présentation du Directeur Technique Adjoint de l'ANPN et Coordinateur CAFI des zones d'extension d'Aires Protégées et prochaines étapes du projet CAFI-2

Cependant, si les recrutements prioritaires ont été effectués pour lancer les premières activités du projet – certains recrutement/désignation doivent encore être effectués par l'ANPN. Les priorités de ces recrutements seront établies et/ou redéfinis dans le PTBA/2023 selon l'avancée de la mise en œuvre des activités des Produits 1.1 et 1.3 en 2022.

Recrutement	Réf. PTBA	Durée	Mission
1 consultant en analyse d'image satellite	Activité 1.2.1.a	1 mois	Apporter un soutien scientifique à l'identification et la cartographie des HVC sur les 4 zones du projet, à travers l'analyse d'image satellitaire et autres supports cartographiques.
1 consultant juridique, spécialiste en politique de conservation/affectation des terres	Activité 1.4.3.a	6 mois	Définir les réglementations régissant l'aménagement des Aires Protégées envisagées.
1 consultant en assistance conseil processus CPLE	Activité 1.5.1.b	TBD	Mise en place d'un guide et élaboration des orientations pour assurer la bonne conduite du processus CPLE.
1 ONG locale pour faciliter le CPLE	Activité 1.5.1.c	TBD	Faciliter la conduite du CPLE dans les villages proches des zones du projet.
2 OSC pour animer les consultations dans les villages	Activité 1.5.1.a	TBD	Animer les activités de consultations, de sensibilisations dans les villages, et la conduite du CPLE.

Désignation/bonification	Réf. PTBA	Durée	Mission
1 agent AGEOS/ANPN	Activité 1.2.1.b	1 mois	Soutenir le travail du consultant en analyse d'image satellite (1.2.1.a), participer à l'analyse.
1 agent ANPN spécialiste SIG	Activité 1.4.2.a	12 mois	Soutenir le travail du consultant national en planification, analyse et affectation des terres.
1 agent ANPN/AGEOS/DGFAP pour assister l'agent SIG et l'expert en PAAT	Activité 1.4.2.c	4 mois	Soutenir le travail de l'agent SIG et du consultant en planification, analyse et affectation des terres.
2 agents MINEF-ANPN pour participer au processus légal	Activité 1.4.2.d	3 mois	Soutenir le travail du consultant juridique (1.4.3.a).

Enfin, concernant les **achats**, le matériel informatique, les 50 pièges photographiques, et le premier lot de matériel électronique et équipement de terrain des agents et écosurveillants du projet ont été livrés à l'ANPN au cours du quatrième trimestre 2022.



Remise de GPS et pièges photographiques à l'ANPN

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints en 2022.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique Activité Totale en %	Réal. Financière en % (Dépenses / Budget 2022)	Sources de vérification
P.1.1.1 – Mise en place d'un réseau intensifié de parcelles et de transepts.	<p>Recrutement effectif des dix agents de terrains (2 spécialistes en faune, 2 botanistes, et 6 assistants de terrains).</p> <p>Livraison du matériel informatique et des équipements de terrain (sacs, tentes etc.)</p> <p>Formation aux méthodologies d'inventaires des ressources naturelles (IRN) des agents de terrain réalisés.</p> <p>Termes de références et budget des missions des premières missions de terrain aux Plateaux Batéké et Mont Fouari finalisés.</p>	Des évaluations de base des régions pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées.	<p>Les agents de terrain sont maintenant formés et sensibilisés aux objectifs et résultats du projet.</p> <p>Prochaines étapes : lancement des études scientifiques sur le terrain pour les zones des Plateaux Batéké et Mont Fouari au 1^{er} et 3^{ème} trimestre 2023. Les deux missions dureront 60 jours chacune.</p>	20 %	51 %	Rapport de formation IRN, TdR des missions, contrats des agents signés, bon de livraison.
P.1.2.1 – Analyse des images satellites et établissement des cartes d'habitat.	<p>Les TDR pour le recrutement d'un consultant en analyse d'images satellites ont été élaborés et validés par les deux parties.</p> <p>Le matériel informatique (ordinateur) du consultant a été livré au mois d'avril 2022.</p>	Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	La mission du consultant n'a pas encore commencé. Son recrutement doit être effectué dès que possible.	10 %	0 %	Bon de livraison, TDR signés.
P.1.2.2 – Levées aériennes des paysages des aires protégées	Cette activité n'a pas encore été initiée au 31 décembre 2022.	Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	Réalisation des missions aériennes prévues à partir du premier trimestre 2023, une fois les agents désignés.	0 %		N/A
P.1.2.3 - Patrouilles à pied et levés	Cette activité n'a pas encore été initiée au 31 décembre 2022.	Les zones écologiques sensibles et les zones	Les agents AGEOS/ANPN effectueront des	0 %		N/A

supplémentaires sur le terrain au besoin		à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.	missions terrestres à partir du premier trimestre 2023 pour la collecte de données sur le terrain.			
P.1.3.1 - Recrutement et formation de deux équipes socioéconomiques pour mener des enquêtes dans les villages.	<p>Recrutement effectif des deux experts nationaux en analyse socio-économie et des quatre assistants.</p> <p>Formation et renforcement des capacités des assistants sur la méthode de collecte de données socio-éco et cartographie participative réalisée.</p> <p>Rendu du premier livrable / Note méthodologique des 2 experts socio-éco.</p>	Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.	<p>Les assistants socio-éco sont maintenant formés et sensibilisés aux objectifs et résultats du projet.</p> <p>La méthodologie de collecte des données est définie dans la Note Méthodologique des Experts.</p> <p>Prochaines étapes : lancement des études socio-éco sur le terrain pour les zones des Plateaux Batéké et Mont Fouari au 1^{er} et 3^{ème} trimestre 2023. Les deux missions dureront 30 jours chacune en moyenne.</p>	20 %	29 %	Rapport de formation, Note méthodologique, TdR des missions, contrats des agents signés.
P.1.3.2 - Mener les enquêtes de base sur les moyens d'existence dans les axes Nord et Sud / P.1.3.3 - Réaliser une cartographie participative spatialement explicite	<p>Cette activité n'a pas encore été initiée au 31 décembre 2022.</p> <p>Termes de références et budget des missions de terrain aux Plateaux Batéké et Mont Fouari sont finalisés.</p>	Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.	Mission de terrain planifiées à partir du premier trimestre 2023.	0 %		N/A
P.1.3.4 - Poursuite des travaux dans la région pour la création de CCGL, HEC, la surveillance des moyens de subsistance et l'éducation environnementale.	Achat et livraison d'un deuxième véhicule 4x4 Toyota Land Cruiser.	Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.	Les consultants sont équipés pour partir en mission à partir du premier trimestre 2023.	10 %		PV de livraison.

<p>P.1.4.1 - Engagement d'un expert technique en appui à la coordination de l'activité.</p>	<p>Recrutement effectif du consultant national en planification, analyse et affectation des terres.</p> <p>Le consultant a rendu son premier livrable / Note méthodologique.</p>	<p>Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.</p>	<p>Le consultant national a commencé le travail de recherche et de concertation avec divers parties prenantes (Commission Nationale des Frontières, Conseil National de sécurité) et rendu son 1^{er} livrable.</p>	<p>25 %</p>	<p>96 %</p>	<p>Note méthodologique disponible, Contrat signé.</p>
<p>Produit 1.4.2 - Renforcement des capacités techniques nationales/transferts de connaissances</p>	<p>Matériel informatique livré (ordinateur).</p>	<p>Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.</p>	<p>Désignation d'un agent ANPN / Spécialiste SIG dès que possible.</p>	<p>10 %</p>		<p>Bon de livraison.</p>
<p>P.1.4.3 - Appui juridique - Recrutement d'une expertise juridique pour définir les réglementations régissant l'aménagement des extensions des aires protégées envisagées.</p>	<p>Les TDR pour le recrutement d'un consultant juridique ont été élaborés et validés par les deux parties.</p>	<p>Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socio-économiques sont rassemblées pour formuler une proposition de parcs transfrontaliers.</p>	<p>La mission du consultant n'a pas encore commencé. Après évaluation de l'ANPN, ce recrutement sera effectué plus tard lorsque les premières études de terrain seront disponibles.</p>	<p>10 %</p>		<p>TDR signés.</p>
<p>P.1.5.1 - Consultations et sensibilisation dans les villages.</p>	<p>Les TDR pour le recrutement des consultants pour mener les consultations publiques et mettre en place le Consentement Préalable Libre et Éclairé (CPLÉ) ont été élaborés et validés par les deux parties.</p>	<p>Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLÉ pour tous les villages concernés est conclu.</p>	<p>La mission du consultant n'a pas encore commencé. Après évaluation de l'ANPN, ce recrutement sera effectué plus tard après la première phase des missions de pré-identification socio-éco.</p>	<p>10 %</p>	<p>0 %</p>	<p>TDR signés.</p>
<p>P.1.5.2 – Consultation/ sensibilisation à Libreville et déplacements internationaux des fonctionnaires du Congo pour participer aux accords bilatéraux.</p>	<p>L'ANPN a pris part au Congo à un atelier sur la résolution des conflits transfrontaliers Gabon/Congo – opportunité de présenter le projet CAFI-2 aux homologues congolais et discuter des prochaines étapes dans les 4 zones.</p>	<p>Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLÉ pour tous les villages concernés est conclu.</p>	<p>Premières séances de concertations avec les commissions nationales des frontières. Les discussions et sensibilisations se poursuivront en 2023.</p>	<p>10 %</p>		<p>N/A</p>

P.1.5.3 : Achat de matériels pour impressions et communication	Un consultant en communication a été recruté par l'ANPN pour couvrir non seulement les ateliers de sensibilisation avec le Congo, mais plus largement la communication du projet.	Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu.	Des séances de travaux seront conduites au 1 ^{er} trimestre 2023 pour définir les besoins et la stratégie de communication de l'ANPN sur ce projet.	10 %		Contrat signé.
P.1.6.1 - Retraite CNAT.	Cette activité n'a pas encore été initiée au 31 décembre 2022.	Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT.	Activité non prévue pour 2022. Cette activité sera conduite selon les zones d'extension une fois les études IRN et socio-éco disponibles et regroupées.	0 %	0 %	N/A
P.1.7.1 -Délimitation des frontières des parcs avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques.	Cette activité n'a pas encore été initiée au 31 décembre 2022.	Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives.	Activité pas prévue pour 2022. Cette activité sera conduite selon les zones une fois les nouvelles AP établies.	0 %	0 %	N/A
P.1.8.1 - Protéger les parcs contre tout empiètement et activités illégales	Livraison du matériel informatique et premier lot d'équipements de terrain (matériel électronique, pièges photo) au quatrième trimestre 2022.	Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.	Cette activité est prévue en dernière phase du projet. Mais de nombreux achats ont été effectués en anticipation.	25 %	22 %	PV de livraison, bon de commande.
Produit 3 – Paiement du personnel ANPN et Activités d'assurance-qualité PNUD/HACT.	Prise en charge rétroactive du référent ANPN pour la période mars 2021-avril 2022. Dans le cadre du suivi d'assurance-qualité/HACT, un audit a été conduit par le cabinet d'audit EY au mois de mars 2022.	Les résultats du projet CAFI-2 sont atteints et les capacités techniques de l'ANPN sont renforcées.	Poursuite de la coordination de projet et du suivi HACT.	N/A	55%	Lettre de désignation du référent, rapport d'audit.

B. ADAG/PNUD : Composante (2) – Optimisation de l'utilisation des terres aux fins de production de cultures vivrières.

Pour la **Composante (2)** et dans le cadre du partenariat entre l'**ADAG** et le PNUD, le Comité de Pilotage a aussi validé, le 28 avril 2022, le deuxième Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA), pour poursuite de la mise en œuvre des activités.

Dans la continuité de l'analyse documentaire, la cellule juridique a élaboré le **rapport de recommandations juridiques** dans le cadre de la rédaction du projet de loi qui vise à : garantir l'accès équitable aux terres agricoles, la sécurisation de l'exploitation et des exploitants agricoles, la promotion des investissements publics et privés et la gestion durable des ressources en terres agricoles.

Aux fins de validation dudit rapport et du plan de projet de loi, le **premier atelier juridique** a été conduit à la Direction Générale de l'Agriculture avec les représentants des différents services du Ministère de tutelle le 15 novembre 2022 – ce deuxième Livrable ainsi que rapport d'atelier sont disponible en Annexe. Les prochaines étapes en 2023 pour la cellule juridique sont : 1) le deuxième atelier interministériel avec les ONG et OSC pour validation finale du rapport de recommandations juridique 2) l'atelier de 5 jours rédaction du texte de projet de loi ; et 3) l'atelier de sensibilisation sur les ZAP et l'atelier final de validation du projet de loi.

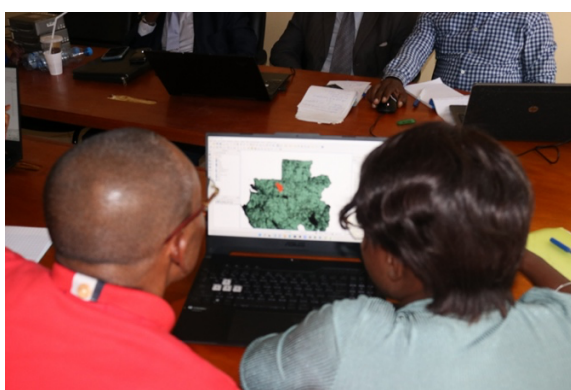


Premier atelier juridique de validation du rapport de recommandations et plan de projet de loi

Concernant les **missions de terrain d'échantillonnage des sols et SIG** – prochaine grande étape du projet pour fournir les études relatives à l'analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires et l'actualisation de la carte des sols – de réels défis dans l'acquisition du matériel de terrain se sont présentés ce qui retarde le début de ces missions. Le PNUD et l'ADAG y travaillent – une fois les livraisons du petit matériel restant finalisées sur le marché local - les agents pourront être déployés sur le terrain. En anticipation, les deux cellules ont élaboré en collaboration avec le PNUD le plan de mission, les Termes de Références et les budgets des missions. Les missions se dérouleront en 3 phases. Phase (1) :

Haut Ogooué et Ogooué-Lolo ; Phase (2) : Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem et Nyanga ; et Phase (3) : Ngounié, Moyen-Ogooué/Ogooué-Maritime et Estuaire. A ce jour les experts thématiques sols ont travaillé sur l'établissement de divers manuels de procédures de collecte des données sur le terrain et de fonctionnement du futur laboratoire sol – à destination des assistants sols de l'ADAG et aux fins de renforcement de leurs capacités.

Dans le cadre du Produit 2.3 relatif au **renforcement des capacités techniques des agents SIG** de l'ADAG, deux ateliers de formation ont été conduit entre le 21 et le 30 décembre 2022. L'objectif principal des deux ateliers était de renforcer les capacités opérationnelles du personnel SIG afin de préparer aux mieux les missions de collecte de données pour l'amélioration de la carte des terres agricoles. A cette occasion, le personnel SIG a notamment été formé au télé-pilotage de drone et GPS ainsi qu'à l'initiation aux Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) comme ArcGis.



Formation des assistants SIG au pilotage de drone et remise des certificats de formation

Par ailleurs, la **construction du bâtiment de laboratoires SIG et sols** est à l'arrêt depuis août 2022. Petit rappel : les travaux ont commencé en juillet 2021 - conformément au contrat entre l'ADAG et le prestataire, le délai d'exécution des travaux était initialement fixé à 3 mois, mais le chantier a accusé beaucoup de retard. L'entreprise adjudicatrice du marché de travaux de construction a quitté le chantier au 3-ème trimestre 2022. L'ADAG a initié plusieurs rencontres avec le prestataire afin de circonscrire les motifs de ce retrait, puis a fait recours à un huissier de justice pour l'établissement d'un Constat d'état des lieux. L'ADAG va engager une procédure judiciaire contre la société EIB et la société qui assurait le contrôle des Travaux, le cabinet FONCIM. A la demande de l'ADAG, le PNUD a recruté un cabinet architecte/conseil pour réaliser une étude d'évaluation des travaux à date et restant, ainsi qu'établir un nouveau cahier des charges pour que l'ADAG puisse procéder au recrutement d'un nouveau prestataire

dès que possible. Dans le rapport final, le cabinet note un taux d'exécution des travaux de 49% et un délai de 3 mois pour finaliser le chantier. La demande de rallonge budgétaire sera soumise à la décision du COPIL en 2023.



Visite d'état d'avancement des travaux du bâtiment de laboratoire en juin 2022.

Enfin, concernant les **achats du laboratoire**, le matériel SIG et le matériel scientifique d'analyse des sols pour mise en fonctionnement des deux laboratoires ont été livrés au quatrième trimestre 2022 et stockés dans les locaux de l'ADAG et du PNUD en attendant la fin des travaux. Il s'agit d'un important volume d'achat de scanner, imprimantes et matériel scientifique de pointe acquis sur le marché international.

Tableau 2 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints en 2022.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultat attendu	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique Activité Totale en %	Réal. Financière en % (Dépenses / Budget TOTAL)	Sources de vérification
P.2.1.1 – Réaliser une étude documentaire et un examen des réglementations existantes comme première étape vers une réforme juridique.	Remise du rapport de recommandations juridiques et plan de projet de loi.	Une unité juridique agricole est créée.	L'unité juridique agricole est constituée. Cependant, à la suite de la fin de période de stage des assistants juridiques, un nouveau recrutement pour un poste de facilitateur juridique sera effectué par l'ADAG. Celui-ci appuiera l'expert dans la poursuite de cette activité. Analyse documentaire, rapport de recommandations juridiques, plan de projet de loi, et Atelier n°1 Min. Ag. effectué. Les prochaines étapes pour 2023 seront l'organisation de différents ateliers avec les parties prenantes pour concertation, sensibilisation, rédaction du projet de loi et validation finale.	50 %	10 %	Livrables, rapport d'atelier.
P.2.1.2 – Faciliter la communication et l'échange d'informations entre les ONG partenaires de l'État et la société civile.	Cette activité n'a pas encore été initiée.	Une unité juridique agricole est créée.	Plusieurs ateliers seront tenus au S1/2023 dans le cadre de l'élaboration du projet de loi et de l'examen juridique. L'ADAG va recruter une agence pour les accompagner dans la couverture communication de ces ateliers, et plus largement pour assurer la promotion du projet dans sa globalité (mission de terrain, ateliers de formation, etc.)	0 %		N/A.
P.2.1.3 – Rédaction du cadre juridique du décret réalisée par le conseiller juridique.	Le juriste en appui au consultant juridique pour l'examen et rédaction des textes juridiques a été désigné. Il accompagnera la cellule juridique dans la deuxième phase de rédaction du projet de loi.	Une unité juridique agricole est créée.	Prochaines étapes : appui et participation aux ateliers d'examen et de rédaction du texte juridique.	10 %		Contrat de consultance.
P.2.1.4 – Organisation de 3 ateliers avec les représentants du MAEPA, CNC, PNAT, ANPN, ONG et secteur privé	Conduite du 1 ^{er} atelier juridique de validation du rapport avec les différents représentants des différents services du ministère de l'Agriculture en novembre 2022.	Une unité juridique agricole est créée.	Conduite des ateliers au cours du 1 ^{er} semestre 2023.	0 %		N/A

<p>Produit 2.2.1 - Amélioration de la carte des sols dressée dans les années 1981</p>	<p>Retard dans le démarrage des missions de terrain. Matériel partiellement livré.</p> <p>Élaboration des Termes de référence, plan et budget des missions.</p>	<p>Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.</p>	<p>Réalisation des missions de terrains conjoints d'échantillonnage des sols et SIG dès que possible une fois l'ensemble du matériel livré.</p>	<p>30 %</p>	<p>33 %</p>	<p>Contrat de consultance, rapport d'activité.</p>
<p>P.2.2.2 - Effectuer une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires.</p>	<p>Idem que ci-dessus.</p>	<p>Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.</p>	<p>Idem que ci-dessus.</p>	<p>20 %</p>		<p>Contrat de consultance, rapport d'activité.</p>
<p>P.2.3.1 - Recrutement et formation du personnel national pour le SIG.</p>	<p>Deux ateliers de formation et de renforcement de capacités ont été conduit entre le 21 et le 30 décembre 2022. A cette occasion, le personnel SIG a notamment été formé au télé-pilotage de drone et GPS ainsi qu'à l'initiation aux Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) comme ArcGis.</p> <p>Le matériel de laboratoire SIG acquis sur le marché international par le PNUD a été livré au 4ème trimestre 2022 (scanner, imprimantes spécialisées, etc.).</p>	<p>Un laboratoire SIG est créée et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques.</p>	<p>Personnel national SIG formé aux méthodologies de collecte de données sur le terrain.</p>	<p>40 %</p>	<p>62 %</p>	<p>Rapport de formation, bon de livraison.</p>
<p>P.2.4.1 - Recrutement et formation du personnel national pour le laboratoire d'analyse des sols</p>	<p>Les travaux de construction sont à l'arrêt depuis août 2022. Reprise des travaux dès que possible (voir narratif page 22).</p> <p>Le matériel scientifique du laboratoire d'analyse des sols acquis sur le marché international par le PNUD a été livré au 4ème trimestre 2022.</p>	<p>Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère sont renforcées</p>	<p>Prochaine étape : reprise et achèvement des travaux du bâtiment de laboratoire, et ateliers de formation du personnel national sols.</p>	<p>30 %</p>	<p>72 %</p>	<p>Contrat de consultance, rapport d'activité, rapport d'avancement des travaux.</p>

<p>Produit 3 – Paiement du personnel ADAG et Activités d'assurance-qualité PNUD/HACT.</p>	<p>Prise en charge du référent ADAG et de la secrétaire CAFI-2/ADAG.</p> <p>Dans le cadre du suivi d'assurance-qualité/HACT, un audit et un spot-check du projet a été conduit par le cabinet EY et BDO au mois de mars et novembre 2022.</p>	<p>Les résultats du projet CAFI-2 sont atteints et les capacités techniques de l'ADAG sont renforcées.</p>	<p>Poursuite de la coordination de l'assurance-qualité du projet.</p> <p>Élaboration d'un plan de renforcement des capacités 2023.</p>	<p>N/A</p>	<p>57 %</p>	<p>Lettre de désignation du référent, rapport d'audit.</p>
--	---	--	--	------------	-------------	--

C. CNC/PNUD : Appui transitoire à la gestion des données carbonées

Au cours de l'année 2022, dans le cadre du partenariat entre le **CNC** et le PNUD, l'activité relative au remboursement de la prise en charge des deux consultants du CNC qui ont fourni un **appui aux travaux sur les Paiements Basés sur les Résultats (PBR) et respects des conditionnalités cités dans la LOI**, est maintenant finalisé. Ce travail a notamment permis de pouvoir bénéficier du premier PBR de \$17M en juillet 2022 à la suite de la signature de cinq nouveaux documents de programme CAFI-3.

Les activités du deuxième et dernier produit relatif à la **mise en place du système d'information pour les sauvegardes (SIS)**, n'ont pas encore débutées. Les Termes de Références de l'administrateur technique ont été publiés au cours du 3^{ème} trimestre 2022 par le CNC, mais ce recrutement s'est avéré infructueux à plusieurs reprises. Pour la suite, le PNUD propose de faire le recrutement et les achats du SIS en 2023.

Tableau 3 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints en 2022.

Activités prévues dans le PTBA	Activités/actions réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints/prochaines étapes	Réal. Physique en %	Réal. Financière en %	Sources de vérification
P.1.1.1 – Travaux liés aux conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC.	Prise en charge de deux consultants du Conseil National Climat (CNC) pour promouvoir les liens entre les objectifs des programmes CAFI-1 et CAFI-2, ainsi que pour coordonner les initiatives de multiples donateurs et acteurs internationaux.	Les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC sont respectées.	Prise en charge complète des deux agents du CNC. Le travail abattu a notamment permis de finaliser l'ensemble des prérequis pour pouvoir bénéficier des premiers PBR. Cela s'est traduit par la signature de 5 nouveaux programmes CAFI-3 en juillet 2022.	100 %	100 %	Rapport d'activité.
P.1.2.1 – Mettre en place le Système d'Information pour les sauvegardes.	Cette activité n'a pas encore été initiée. Le recrutement de l'Administrateur technique s'est avéré infructueux à plusieurs reprises.	Les activités nécessaires pour être conforme aux procédures REDD + sont menées.	Recrutement et achat dès que possible. Compte tenu des infructuosité, le PNUD propose de procéder à la passation de marché pour le SIS afin de faire bénéficier au CNC d'un réseau plus élargi.	10 %	0 %	TdR.

Enfin, sur un plan plus général - au cours de l'année 2022 – dans le cadre des activités d'**assurance-qualité** du PNUD auprès des partenaires de mise en œuvre, un audit et un spot-check ont été réalisés respectivement au mois de mars et novembre 2022. Le PNUD a transmis à ses partenaires les rapports finaux des auditeurs comprenant différentes recommandations qui permettront de renforcer les capacités des agences. Sur la base de ces rapports, un plan de renforcement des capacités sera élaboré par le PNUD en 2023 pour poursuivre l'implémentation des recommandations issues des micro-évaluation de 2020 pour les trois entités de mises en œuvre.

5. Résultats du Programme

5.1 Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI et présentation des progrès par effet et produits du programme

Impact 1 : émissions et absorptions

I-1 Émissions (tons of CO2 eq):

La cible était de réduire les émissions du secteur UTCF de 50% à l'horizon 2025 (compared to 2005 levels). Les études ont démontré que les forêts du Gabon absorbent 140 millions de tonnes de CO2 par an et en émettent une trentaine. Depuis l'année de référence 2005, le pays n'a pas encore produit d'étude visant à mesurer les émissions/absorptions du Gabon afin de suivre l'évolution.

I.3 Taux annuel de déforestation et de dégradation (perte d'hectares de forêts vers d'autres utilisations des terres) et de dégradation, exprimés en hectares de forêts et %).

Le projet est encore aux phases de début de mise en œuvre, par conséquent, aucun progrès n'est encore enregistré sur cet indicateur.

Impact 2 : pauvreté et développement durable

I.4 Proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour.

Le Gouvernant compte produire son premier rapport sur le progrès des indicateurs des ODD cette fin d'année 2022. Ce progrès sera renseigné dans le prochain rapport annuel.

Les changements significatifs à long termes traduits en termes d'impacts sont encore prématurés à mesurer.

Plus largement, dans la logique de la théorie du changement présentée dans le Cadre d'Investissement National (CIN) du Gabon, le présent Programme CAFI-2 vise à produire des effets qui contribueront à générer des impacts positifs : amélioration du bilan GES du secteur de l'UTCF et co-bénéfices de développement.

Cependant, les impacts dépendent aussi de facteurs externes au présent programme qui ne sont pas tous maîtrisables. Aussi, si toutes les conditions sont réunies, les indicateurs d'impact du CIN sont prévus pour être atteints au terme de la mise en œuvre du programme au 30 juin 2023.

Aussi, le présent programme vise à produire deux effets déjà identifiés dans le CIN du Gabon qui ont été traduits en deux objectifs spécifiques :

- ⇒ **Effet (1)** - Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo.
- ⇒ **Effet (2)** - Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.

A chacun de ces deux Effets, correspond un résultat final représenté par divers produits. Pour l'Effet (1), 8 produits ont été définis. Pour l'Effet (2), 4. Le tableau 5 ci-dessous présente le niveau de chaque indicateur à la fin de l'année 2022 en rapport à la valeur de référence de 2020.

5.2 Progrès par effet et produits du programme

Voir tableau 1, 2 et 3 ci-dessus.

5.3 Évaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats

Voir tableau 4 ci-dessous.

Tableau 4 - Suivi des indicateurs de résultats du programme

Résultats	Baseline / situation de référence	Indicateurs	Cible fin programme	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Activités liées
Effet 1 : Le potentiel de séquestration du carbone du Gabon est renforcé par la préservation des forêts à stock élevé de carbone (HCS) et à haute valeur de conservation (HVC) et par la création de nouvelles aires protégées et de zones tampons protégées contre l'empiètement le long des régions frontalières contestées entre le Gabon et le Congo.	Superficie actuelle des zones protégées terrestres.	<p>1- Augmentation de la superficie des forêts bénéficiant d'un statut de protection.</p> <p>2 - Les parcs conservent ou améliorent la biomasse sur pied, les populations d'espèces et les habitats importants.</p> <p>3 - Augmentation du nombre d'hectares de concessions forestières reclassées en tant qu'AP ou forêts HVC.</p> <p>4 - Nombre de conflits entre les villageois et le personnel du parc en ce qui concerne les limites du parc.</p>	<p>1 - Augmentation de 400 000 ha.</p> <p>2 – Maintenir ou améliorer.</p> <p>3 – Augmentation de 500 000 ha.</p> <p>4 – Le moins de conflit possible.</p>	N/A.	N/A.	
Produit 1.1 : Des évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées.	Aucun travail de suivi de la biomasse, de la végétation ou des caméras n'a été réalisé et, à quelques exceptions près, il reste beaucoup de travail pour comprendre la répartition des espèces rares et/ou à grande échelle et leurs aires de répartition.	<p>1 – Nombre de rapports de terrain biologique et écologiques et hectares qu'ils couvrent.</p> <p>2 – Nombre de rapports comportant des estimations de la biomasse.</p> <p>3 – Nombre de rapports contenant des estimations des stock carbonés.</p>	La cible n'a pas encore été définie.	<p>Les premiers rapports de collectes de données sur le terrain seront disponibles à la fin du 1^{er} semestre 2023 pour la zone des Plateaux Batéké et fin d'année 2023 pour la zone de Mont Fourari</p> <p>Les missions de terrain de 60 jours chacune seront constituées de 2 équipes, chacune d'elle comprenant : 1 botaniste, 1 spécialiste faune et 3 agents de terrains.</p>	Retard dans la procédure de recrutement et retard dans l'acquisition du matériel en 2021 ont décalé le démarrage des activités. La grande majorité des équipements demandés, très spécifiques, ne se trouvent pas sur le marché local. Et sur le marché international, la pandémie de la COVID-19 en 2020/2021 a considérablement ralenti les délais de livraison.	Activités 1.1.1.a, 1.1.1.b, 1.1.1.c, 1.1.1.d, 1.1.1.e.

<p>Produit 1.2 : Les zones écologiques sensibles et les zones à haute valeur de conservation (HVC) sont identifiées.</p>	<p>Certaines enquêtes de base sur les zones HVC ont permis d'identifier des domaines généraux d'importance.</p>	<p>1 - Existence de cartes des zones HVC pour les nouveaux parcs.</p> <p>2 - Existence d'une cartographie des espèces rares et menacées.</p> <p>3 - Inclusion dans la couche de données PNAT HVC.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie.</p>	<p>La mission du consultant n'a pas encore commencé. Son recrutement doit être effectué dès que possible.</p>	<p>Retard dans la publication des TDR et désignation des agents.</p>	<p>Activités 1.2.1.a, 1.2.1.b, 1.2.1.c, 1.2.1.d, 1.2.2.a, 1.2.2.b, 1.2.2.c, 1.2.3.a.</p>
<p>Produit 1.3 : Des études socioéconomiques, y compris la cartographie participative, dans les villages situés à l'intérieur ou à proximité des aires protégées et des zones tampons envisagées, sont effectuées.</p>	<p>Aucune étude socio-économique ou d'analyse des moyens de subsistance n'a été menée pour les villages vivant à proximité de zones protégées potentielles.</p>	<p>1 - Nombre de rapports techniques spatialement explicites.</p> <p>2 - Nombre d'analyses des moyens de subsistance qui permettent de comprendre la répartition de la population des villages, la structure démographique, les modes d'utilisation des terres et des ressources par les communautés et l'analyse de base des moyens de subsistance.</p> <p>3 – Nombre de villages cartographiés.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie.</p>	<p>Sur la base de la même stratégie que pour les études IRN du produit 1.1, les premières études et rapports de collecte de données socio-économiques seront disponibles à la fin du Q2/2023 pour la zone des Plateaux Batéké et fin du Q4/2023 pour la zone de Mont Fouari.</p>	<p>Retard dans la publication des TDR en 2021 ont ralenti le démarrage de cette activité. L'année 2022 constitue le démarrage effectif de cette activité à travers sa première phase à savoir les formations des assistants et la remise de la Note méthodologique.</p>	<p>Activités 1.3.1.a, 1.3.1.b, 1.3.1.c, 1.3.1.d, 1.3.2.a, 1.3.3.a, 1.3.3.a, 1.3.3.b, 1.3.4.a, 1.3.4.b, 1.3.4.c.</p>
<p>Produit 1.4 : Les informations recueillies à partir d'enquêtes de terrain et enquêtes socioéconomiques sont rassemblées pour formuler une proposition</p>	<p>Les cartes actuelles des zones potentielles d'expansion des zones protégées sont basées sur des tampons géographiques approximatifs et des limites reconnaissables (par exemple, les rivières et les routes) plutôt que sur les facteurs biologiques et sociaux du</p>	<p>1- Nombre de rapports aux décideurs intégrant des couches de données basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques.</p> <p>2 - La preuve d'un consensus</p>	<p>Des couches de données informées basées sur des facteurs écologiques et socio-économiques informent les décideurs des régions de conflit potentiel qui ont besoin d'être résolues. La connaissance de la distribution, de l'abondance et</p>	<p>Le consultant national a commencé le travail de recherche et de concertation avec divers parties prenantes (Commission Nationale des Frontières, Conseil National de sécurité) et rendu son premier rapport.</p>	<p>Retard dans la publication des TDR et changement de stratégie de recrutement en 2021.</p>	<p>Activités 1.4.1.a, 1.4.2.a, 1.4.2.b, 1.4.2.c, 1.4.2.d, 1.4.3.a.</p>

de parcs transfrontaliers.	paysage.	sur les limites du parc. 3 - La ratification des textes juridiques.	des mouvements des espèces plutôt que les limites définies par l'homme permettent de définir les limites des zones protégées.			
Produit 1.5 : Des consultations publiques sont menées, avec la participation du Congo, et le processus du CPLE pour tous les villages concernés est conclu.	À ce jour, aucun processus de sensibilisation du public ou d'adhésion à la zone protégée proposée n'a été lancé. Le Congo et le Gabon ont engagé des discussions politiques de haut niveau.	1 - Preuve d'un consensus sur les limites du parc 2 - Niveau de satisfaction concernant le processus du CPLE.	La cible n'a pas encore été définie.	Premières consultations avec les commissions nationales des frontières Congo/Gabon, et participation à un atelier sur les conflits transfrontaliers entre les deux pays.	N/A	Activités 1.5.1.a, 1.5.1.b, 1.5.1.c, 1.5.2.a, 1.5.2.b, 1.5.2.c, 1.5.2.d, 1.5.2.e, 1.5.3.a, 1.5.3.b.
Produit 1.6 : Une retraite avec le CNAT est organisée pour garantir l'adhésion politique et l'intégration des nouvelles aires protégées au PNAT.	Jusqu'à présent, les discussions ont eu lieu en dehors du CNAT.	1 - Existence d'une décision de la CNAT sur les parcs nationaux transfrontaliers. 2 - Nombre d'autres responsables gouvernementaux inclus dans le processus de planification de l'utilisation des terres à l'échelle nationale.	La cible n'a pas encore été définie.	Activité non planifiée en 2022.	N/A.	Activité 1.6.1.a.
Produit 1.7 : Les frontières des parcs sont délimitées avec de la peinture et de la signalisation à des points stratégiques avec les communautés locales représentatives.	Aucun processus de délimitation n'a eu lieu.	1 - Numéro et coordonnées GPS de la signalisation. 2 - Nombre de communications aux villageois concernant les limites. 3 - Fréquence des patrouilles.	La cible n'a pas encore été définie.	Activité non planifiée en 2022.	N/A.	Activité 1.7.1.a.

<p>Produit 1.8 : Les parcs sont protégés contre tout empiètement et activités illégales.</p>	<p>Aucune activité d'application de la loi n'a été menée dans les régions de parcs transfrontaliers proposées.</p>	<p>Fréquence des patrouilles.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie.</p>	<p>Activité non planifiée en 2022. Prévues en dernière phase du projet ou lorsque que l'extension d'une AP est approuvée.</p>	<p>N/A.</p>	<p>Activités 1.8.1.a, 1.8.1.b, 1.8.1.c, 1.8.1.d, 1.8.1.e, 1.8.1.f, 1.8.1.h, 1.8.1.i.</p>
<p>Effet 2 : Les émissions futures du secteur agricole sont évitées ou minimisées tandis que les besoins de consommation alimentaire du Gabon sont satisfaits. En effet, la capacité du ministère de l'agriculture à s'engager dans un processus d'optimisation de l'utilisation des terres est renforcée afin d'assurer l'intensification de la production de cultures vivrières et le renforcement de la sécurité alimentaire.</p>	<p>Le PNAT 0 n'inclut pas de telles études</p>	<p>1 - Prise en compte dans le PNAT1 des études d'aptitude à l'agriculture pour le maïs, le soja, le riz, la banane/les bananes plantains et le manioc. 2 - Prise en compte des cartes pédologiques améliorées dans le PNAT 1.</p>				
<p>Produit 2.1 : Une unité juridique agricole est créée.</p>	<p>Le MAA a une capacité limitée à résoudre les questions juridiques existantes concernant les titres d'occupation des terres et l'absence de sécurité du régime foncier pour les agriculteurs.</p>	<p>1 - Nombre d'agriculteurs participant à des programmes nationaux visant à améliorer la production alimentaire (ZAP) avec une plus grande sécurité d'occupation. 2 - Le nombre de titres fonciers officiels délivrés chaque année.</p>	<p>Il existe des clarifications et des textes juridiques concernant les titres d'occupation et d'utilisation des terres, le processus officiel d'attribution des droits étant plus rationnel et plus facile à évaluer pour les habitants des zones rurales et urbaines qui n'ont pas pu obtenir de titres.</p>	<p>L'unité juridique agricole est créée. Atelier MAA de validation des recommandations juridiques et plan de projet de loi effectué.</p>	<p>N/A.</p>	<p>Activités 2.1.1.a, 2.1.1.b, 2.1.1.c, 2.1.1.d, 2.1.1.e, 2.1.2.a, 2.1.2.b, 2.1.3.a, 2.1.3.b, 2.1.4.a, 2.1.4.b, 2.1.4.c.</p>

<p>Produit 2.2 : Un soutien technique est fourni au ministère de l'Agriculture pour entreprendre dans le processus d'optimisation de l'utilisation des terres.</p>	<p>Le MAA/ADAG dispose de peu de capacités techniques internes pour s'engager dans le processus PNAT.</p> <p>Les cartes pédologiques existantes sont dépassées et n'ont pas la résolution spatiale requise pour l'optimisation de l'utilisation des terres à petite échelle.</p> <p>Il n'existe pas de capacité SIG pour examiner les bases de données agricoles de manière spatialement explicite, ce qui rend les études d'adéquation agricole à l'échelle nationale impossibles sans aide extérieure.</p>	<p>1 - Existence et utilisation-disponibilité de cartes des sols actualisées.</p> <p>2 - Existence d'une analyse de l'aptitude de l'agriculture pour 5 cultures de primeurs.</p> <p>3 - Preuve de l'utilisation de l'analyse de l'aptitude de l'agriculture pour la décision d'attribution des terres.</p> <p>4 - Nombre de personnes ayant une capacité SIG.</p>	<p>La cible n'a pas encore été définie.</p>	<p>La cellule d'échantillonnage des sols a procédé à la fixation des points d'échantillonnage dans les sites retenus à cet effet et à la digitalisation des cartes d'échantillonnage par province et par département. Aussi, le groupe élaboré un projet de programme des missions de terrain. Les campagnes seront lancées une fois l'ensemble du matériel livré.</p>	<p>Retard dans l'acquisition du matériel et équipements de terrain pour démarrage des missions (procédure d'acquisition revue et matériel spécifique difficile à trouver sur le marché national)</p>	<p>Activités 2.2.1.a, 2.2.1.b, 2.2.1.c, 2.2.1.d, 2.2.1.e, 2.2.1.f, 2.2.1.g, 2.2.1.h, 2.2.1.i, 2.2.1.j, 2.2.1.k, 2.2.2.a, 2.2.2.b, 2.2.2.c, 2.2.2.d.</p>
<p>Produit 2.3 : Un laboratoire SIG est créé et les capacités techniques sont développées au sein du ministère de l'Agriculture pour saisir, stocker, manipuler, analyser, gérer et présenter des données spatiales ou géographiques.</p>	<p>Il n'existe actuellement aucun SIG ni aucune analyse de données spatialement explicite au sein du MAA/ADAG.</p>	<p>1 - Existence d'un laboratoire SIG.</p> <p>2 - Nombre de personnes formées.</p> <p>3 - Il existe des cartes spatialement explicites, fournissant des informations spatialement explicites pour un nombre quelconque d'initiatives de transformation de l'agriculture (par exemple, zones ZAP, titres fonciers délivrés, études d'adéquation de l'agriculture, rendements des cultures, mauvaises récoltes, rapports de raids sur les cultures, etc.)</p>	<p>Un laboratoire SIG, doté d'un personnel technique bien formé, d'ordinateurs, d'imprimantes, de serveurs et de systèmes d'archivage des données, existe et est engagé dans le processus PNAT. Des cartes spatialement explicites existent, fournissant des informations spatialement explicites pour un nombre quelconque d'initiatives de transformation de l'agriculture (par exemple, zones ZAP, titres fonciers délivrés, études d'adéquation de l'agriculture, rendements des cultures, mauvaises récoltes, rapports de raids sur les cultures, etc.)</p>	<p>Les travaux de construction du bâtiment abritant le futur laboratoire SIG ont pris du retard. Fin des travaux prévus avant la fin du Q3/2023.</p> <p>Matériel du laboratoire SIG livré (Logiciel ARGIS, GPS, drone, matériel informatique, etc.).</p> <p>4 assistants techniques SIG formés. Atelier de formation du personnel SIG effectué, et manuels de procédures élaborés par l'Expert et mis à disposition du personnel.</p>	<p>Retard dans les travaux de construction du bâtiment de laboratoires, arrêt chantier par l'entreprise.</p> <p>Retard dans l'acquisition du matériel. Marché international, délais de livraison plus long.</p>	<p>Activités 2.3.1.a, 2.3.1.b, 2.3.1.c.</p>

<p>Produit 2.4 : Un laboratoire des sols est créé et les capacités techniques au sein du ministère de l'Agriculture pour évaluer la fertilité des sols pour l'activité agricole sont renforcées.</p>	<p>Le MAA/ADAG s'est engagé dans un programme visant à améliorer les capacités des laboratoires sols au niveau national - mais les fonds sont limités. Une analyse des lacunes visant à identifier les besoins supplémentaires et les synergies entre les agences est en cours.</p>	<p>1 - Existence d'un laboratoire des sols.</p> <p>2 - Nombre de besoins et analyse des lacunes.</p> <p>3 - Existence d'inventaires préliminaires pour identifier les besoins en équipements de laboratoire.</p>	<p>Il existe un laboratoire pédologique, dont le MEAPA/ADAG sont des partenaires collaborateurs, qui couvrent collectivement les besoins en analyse des sols de l'ambitieuse initiative de transformation agricole du Gabon.</p>	<p>Les travaux de construction du bâtiment abritant le futur laboratoire d'analyse des sols ont pris du retard. Fin des travaux prévus avant la fin du Q3/2023.</p> <p>Matériel scientifique du laboratoire livré.</p> <p>Le personnel sols est recruté. Un manuel de formation pratique en renforcement des capacités a été élaboré par les pédologues et mis à disposition de leurs assistants. Des formations de renforcement de capacités auront lieu au cours du premier et deuxième trimestre 2023.</p>	<p>Retard dans l'acquisition du matériel. Marché international, délais de livraison plus long.</p>	<p>Activités 2.4.1, 2.4.2, 2.4.3, 2.4.4, 2.4.5, 2.4.6, 2.4.7.</p>
---	---	--	--	---	--	---

5.4 Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Tableau 5 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.

Indicateur CAFI ¹	Ligne de base (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès réalisé par le programme	
				Entre janvier et décembre 2023.	De manière cumulative depuis le début du programme
Effet 1 – L'agriculture empiète moins sur les terres forestières					
A.E.1 – Surface de forêt convertie en agriculture (en hectares) – en distinguant l'agriculture commerciale de l'agriculture sur brûlis.	Entre 2010 et 2015, 19,187 hectares net perdus à l'intérieur de concessions agro-industrielles.	Gabon Loi : plafond annuel de 10,000 hectares	Annuelle	A ce stade de mise en œuvre, les progrès et changements réalisés sont encore trop prématurés à mesurer.	N/A

¹ Disponible ici : <http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-07/Cadre%20de%20ME%20re%CC%81vise%CC%81%20de%20CAFI%20-%2025%20Octobre%202019%20FINAL%20-%20Web%20site.pdf>

A.E.2 – Existence, application et contrôle de cadres politiques et légaux qui limitent la conservation des forêts en concessions agricoles.	Ligne de base en cours d'élaboration (stratégie huile de palme + 4 autres cultures et analyse du PNAT V0).		Annuelle		
A.E.3 – Productivité (en tonnes/hectares et pour chaque culture) sur les surfaces appuyées par le programme.		La productivité sur les surfaces appuyées est plus importante que sur les surfaces que ne le sont pas.	Année 3 du programme		
Effet 7 – La gouvernance du processus est effective, multi sectorielle et multi acteur.					

G.E.1 – Qualité de la représentation et participation de société civile (y compris les peuples autochtones et indigènes) dans les décisions sur le plan d'investissement, ses programmes et leur suivi.		CNAT	Tous les 2 ans	A ce stade de mise en œuvre, les progrès et changements réalisés sont encore trop prématurés à mesurer.	N/A
---	--	------	----------------	---	-----

5.5 Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Tableau 6 - Progrès vers les Jalons de la LOI

N°	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis		Points d'attention particulière	Solutions proposées
		Sur la Période janvier-décembre 2022.	De manière cumulative depuis le début du programme		
1.c	Élaboration et adoption de lignes directrices et de définitions nationales pour veiller à ce que les forêts à « haut stock de carbone » (HSC) et à « haute valeur de conservation » (HVC) ne soient pas converties à d'autres usages, conformément au consensus qui est en train de se dégager au niveau international et aux meilleures pratiques.	A ce stade de mise en œuvre, les progrès et changements réalisés sont encore trop prématurés à mesurer	N/A	N/A	N/A

1.e	Établissement d'une méthodologie et d'une feuille de route visant à assurer la participation et le consentement préalable, libre et éclairé des populations et communautés traditionnelles habitant la forêt aux décisions relatives à l'affectation du territoire.	Note d'orientation méthodologique de collecte des données socio-économiques et cartographie participative pour les 4 zones d'extension d'AP.			
1.h. ii	Un sommaire des processus de consultation et des mesures mises en œuvre pour répondre aux préoccupations actuellement décrites au titre de l'activité 1.5 du Cadre d'investissement national.				
1.i	Rapport sur l'avancement des activités de cartographie portant sur l'adaptabilité des terres à un usage agricole, à l'extraction minière, la conservation, la vulnérabilité au climat et à l'exploitation durable des ressources naturelles.	Rapport d'activité avec fixation des points d'échantillonnage dans les sites retenus à cet effet et digitalisation des cartes d'échantillonnage par province et par département.			
2.g	750 et/ou 29% des villages cartographiés (équivalent à 29 % de la totalité des villages).				

6. Résultats du Programme

Résultats	Budget Total (USD)	Budget Total 2022	Dépenses 2022 (USD)	Taux de décaissement sur la période de rapportage (%)
Effet 1 – ANPN : Expansion des aires protégées.				
Produit 1.1. Évaluations de base des régions proposées pour l'établissement d'aires protégées et de zones tampons sont effectuées	2618718	936845	281789	
Sous-produit ou activité 1.1.	281078	163671	83375	51%
Sous-produit ou activité 1.2	74000	62400	0	0%
Sous-produit ou activité 1.3	573640	233680	67013	29%
Sous-produit ou activité 1.4	125400	63000	60786	96%
Sous-produit ou activité 1.5	520000	136750	1173	0%
Sous-produit ou activité 1.6	27000	0	0	0%
Sous-produit ou activité 1.7	150000	0	0	0%
Sous-produit ou activité 1.8	867600	250944	54957	22%
Sous-produit ou activité 1.9	26400	26400	14486	55%
Total ANPN :	2645118	936845	281789	30%
Effet 2 - ADAG/PNUD : Optimisation de l'utilisation des terres				
Produit 2.1: Création d'une unité juridique pour faciliter la résolution des questions relatives au régime foncier et aux permis agricoles	1673448	1136813	555481	
Sous-produit ou activité 2.1	224374	130287	12453	10%
Sous-produit ou activité 2.2	552280	373205	123851	33%
Sous-produit ou activité 2.3	276600	335000	208216	62%
Sous-produit ou activité 2.4	562294	269321	194978	72%
Sous-produit ou activité 2.5	57900	29000	16399	57%
Total ADAG :	1673448	1136813	555897	49%
CNC / PNUD				
Produit 3.1 - Respecter les trois conditionnalités citées dans l'avenant de la lettre d'intention à savoir le FREL, le SOI et la NDC	135000	75000	14901	
Sous-produit ou activité 3.1	80000	15000	14901	99%
Sous-produit ou activité 3.2	55000	60000	0	0%
Total CNC :	135000	75000	14901	20%
PNUD				
Produit 4.1: Activités d'assurances-qualités et activités transversales PNUD	385500	250000	211300	
Sous-produit ou activité 4.1	385500	250000	211300	85%
Total PNUD :	385500	250000	211300	85%
Dépenses additionnelles				
UGP COP-27 et COP-15*	150000	N/A	146976	N/A
*CES DEPENSES RELATIVES AU DÉPLACEMENT À LA COP-27 ET À LA COP-15 S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DU PROJET CAFI-3/COORDINATION. ELLES ONT EXCEPTIONNELLEMENT ÉTÉ PRIS EN CHARGE SUR LE PROJET CAFI-2, EN ATTENDANT L'APPROBATION DU PTBA CAFI-3/COORDINATION EN COPIL ET SON INSTALLATION BUDGÉTAIRE DANS LE SYSTÈME. UNE FOIS CES 2 ÉTAPES FINALISÉES, L'UNITÉ FINANCE DU PNUD EFFECTUERA UNE OPÉRATION DANS LE SYSTÈME AFIN DE PROCÉDER AU REMBOURSEMENT DE CES DÉPENSES ET CHARGER CELLES-CI SUR LE PROJET CAFI-3/COORDINATION.				
TOTAL	5000000	2398656	1210864	50%

Tableau 8 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant (USD)	Date signature contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
1	Consultant Juridique	36,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	8 mois	N/A
2	Assistant juriste	3,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	6 mois	N/A
3	Assistant juriste	3,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	6 mois	N/A
4	Pédologue senior	54,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	12 mois	N/A
5	Assistant échantillonnage des sols.	54,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	12 mois	N/A
6	Assistant échantillonnage des sols.	20,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	12 mois	N/A
7	Assistant échantillonnage des sols.	20,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	12 mois	N/A
8	Assistant échantillonnage des sols.	20,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2023	12 mois	N/A
9	Assistant échantillonnage des sols.	20,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	12 mois	N/A
10	Expert en analyse spatialement explicite de l'hétérogénéité des sols.	18,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	4 mois	N/A

11	Expert en SIG pour la réalisation d'une analyse de l'aptitude à l'agriculture pour 5 cultures prioritaires	54,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	12 mois	N/A
12	Personnel Laboratoire SIG	45,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	36 mois	N/A
13	Personnel Laboratoire SIG	45,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	36 mois	N/A
14	Personnel Laboratoire SIG	45,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	36 mois	N/A
15	Personnel Laboratoire SIG	45,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	36 mois	N/A
16	Expert Laboratoire d'analyse des sols	48,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	24 mois	N/A
17	Expert Laboratoire d'analyse des sols	48,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	24 mois	N/A
18	Assistant Laboratoire d'analyse des sols	36,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	36 mois	N/A
19	Assistant Laboratoire d'analyse des sols	36,000	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	36 mois	N/A
20	Référent	43,200	Lettre officielle de désignation 12 juin 2020	36 mois	N/A
21	Secrétaire	5,352	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	06 mois	N/A
22	Chauffeur	9,984	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2022	12 mois	N/A
23	Chauffeur	9,984	23/03/2021 Avenant signé le 29 avril 2023	12mois	N/A
24	Prestataire construction bâtiment laboratoires SIG et sols.	94,122 USD	23-mars-21	03 mois	Rupture de contrat.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
1	Référent / assistant technique	14,400	En attente de nomination officielle.	12 mois	N/A
2	Assistant de terrain	6,288	Juillet 2022	12 mois	N/A
3	Assistant de terrain	6,288	Juillet 2022	12 mois	N/A
4	Assistant de terrain	6,288	Juillet 2022	12 mois	N/A
5	Assistant de terrain	6,288	Juillet 2022	12 mois	N/A
6	Assistant de terrain	6,288	Juillet 2022	12 mois	N/A
7	Assistant de terrain	6,288	Juillet 2022	12 mois	N/A
8	Technicien Faune	18,000	Juillet 2022	12 mois	N/A
9	Technicien Faune	18,000	Juillet 2022	12 mois	N/A
10	Botaniste	21,600	Juillet 2022	12 mois	N/A
11	Botaniste	21,600	Juillet 2022	12 mois	N/A
12	Expert socio-éco	36,000	Juillet 2022	12 mois	N/A
13	Expert socio-éco	36,000	Juillet 2022	12 mois	N/A
14	Assistant socio-éco	18,000	Juillet 2022	12 mois	N/A
15	Assistant socio-éco	18,000	Juillet 2022	12 mois	N/A
16	Assistant socio-éco	18,000	Juillet 2022	12 mois	N/A
17	Assistant socio-éco	18,000	Juillet 2022	12 mois	N/A
18	Assistant communication	12,000	Juillet 2022	12 mois	N/A

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
1	Assistant de coordination des programmes CAFI	30,000	01/06/2020 - Avenant au contrat a été établi	12 mois	N/A
2	Expert-Consultant en IGES	30,000	01/06/2020 - Avenant au contrat a été établi	12 mois	N/A

a) Mobilisation de ressource supplémentaires du programme REDD+ ou interventions d'autres partenaires.

Aucune ressource supplémentaire n'a été mobilisée.

b) Assurance-qualité du projet : audit, spot-check.

Dans le cadre du HACT et du plan d'assurance qualité du PNUD, un **audit** a été conduit au mois de mars 2022. Les rapports finaux sont disponibles et ont été transmis aux partenaires de mises en œuvre.

Un **spot-check** a aussi été conduit en novembre 2022 pour l'ADAG.

c) Révisions au budget du programme.

Deux révisions budgétaires ont été réalisées pour l'ANPN et l'ADAG au mois de juin 2022. ADAG = \$1,136,813 et ANPN = \$936,845.

7. Gestion participative

Au 31 décembre 2022, l'état d'avancement du programme ne permet pas encore de mesurer encore la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet (OSC, peuples autochtones, etc.). En effet, si les premiers travaux ont commencé, notamment avec la formation des assistants socio-éco et la remise de la Note d'orientation méthodologique, les premiers ateliers et missions de terrains visant justement une participation effective pleine et contributive de diverses parties prenantes ne commenceront qu'à partir du premier trimestre 2023, au moins pour les zones des Plateaux Batéké et Mont Fouari. Les premiers enseignements seront présentés dans le rapport semi-annuel 2023.

8. Thèmes transversaux

8.1. Gouvernance

➤ La **composition du Comité de Pilotage (COFIL)** du programme CAFI-2 est la suivante :

⇒ **La Présidence du COFIL** :

- Un représentant du ministère de l'Économie et de la Relance.

⇒ **Les membres décisionnaires** :

- Le ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat, et du Plan d'Affectation des Terres ;
- Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) ;
- L'Agence de Développement Agricole du Gabon (ADAG) ;
- Le Conseil National Climat (CNC) ;
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Un représentant des ONG.

⇒ **Les membres observateurs** :

- La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) ;
- Le Secrétariat CAFI.

Le **05 novembre 2020**, s'est tenu le premier COFIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA de l'ADAG a été approuvé ;**
- **Le PTBA du CNC n'a pas été approuvé**, le COFIL a demandé au CNC de réévaluer ses dépenses tout en tenant compte du budget prévisionnel parce qu'il n'est pas judicieux

d'intégrer des activités qui n'ont pas été budgétisés dans le Prodoc entraînant un dépassement budgétaire ;

- **Le PTBA de l'ANPN n'a pas été approuvé** du fait qu'il ait largement dépassé le seuil initial prévu et que certaines activités importantes du programme ont été sous-évalués lors des révisions budgétaires. Il a donc demandé aux entités de réévaluer leurs dépenses tout en tenant compte du budget prévu par le Prodoc. Aussi, compte tenu des budgets prévus déjà déficitaires, il est judicieux de revoir l'ensemble des lignes budgétaires afin de s'assurer de rester dans les limites du budget. La représentante du Secrétariat CAFI a informé les membres du COPIL que les augmentations de plus de 20 % entre les budgets des effets doivent être portés à la connaissance du Secrétariat CAFI.

Le **19 novembre 2020**, s'est tenue une session extraordinaire du COPIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA du CNC a été approuvé.**

Le **09 mars 2021**, s'est tenu une deuxième session extraordinaire du COPIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA de l'ANPN a été approuvé.**

Le **28 avril 2022**, s'est tenu le deuxième COPIL du programme CAFI-2. Les décisions importantes prises à cette occasion sont :

- **Le PTBA de l'ANPN a été approuvé.** Budget Année-2 de \$1,623,245. Les principaux changements à noter sont : la prise en charge d'un référent ANPN et la création d'une ligne d'activité pour mission de repérage avant les missions de terrain. Le COPIL a par ailleurs noté le retard dans le démarrage des activités pour ce projet, et inviter les partenaires à accélérer nettement la mise œuvre.
- **Le PTBA de l'ADAG a été approuvé.** Budget Année-2 de \$1,196,813. Les principaux changements à noter sont : le renforcement de la ligne d'activité relative à l'acquisition du matériel de laboratoire SIG ; l'alignement de la bonification du référent ADAG avec celle du référent ANPN ; la création d'une ligne d'activité pour le fonctionnement et la maintenance des laboratoires SIG et sols.
- **Le PTBA du CNC a été approuvé.** Budget Année-2 de \$80,000.

➤ Au sein des **agences de mises en œuvre des activités** :

- ⇒ **ANPN** : M. Christian TCHEMAMBELA, Secrétaire Exécutif ; M. Hubert Claude ELLA EKOOGHA, Directeur Technique ; M. Jean Louis KAKOUA, Directeur Technique Adjoint / Coordinateur CAFI ; et M. Shamir ABESSOLO ONDO, Référent CAFI-2.
- ⇒ **ADAG** : M. Rolexin NGANGORI ADAMAS, Directeur Général ; M. Lazare OSSENDE-ESSANGA, Référent CAFI-2.

⇒ **CNC** : M. Tanguy GAHOUMA BEKALE, Secrétaire Permanent ; Mme. Alvina OWONO ESSONO, consultante et référent CAFI-2.

Par ailleurs, en juin 2022, un changement de coordination des projets CAFI au niveau de l'ANPN a été opéré avec une coordination transférée au niveau de la Direction Technique de l'ANPN, à travers la désignation du DTA, M. Jean Louis KAKOUA, en tant que Coordinateur de tous les programmes CAFI au Gabon pour l'ANPN, assisté de M. Shamir ABESSOLO ONDO, pour assurer le suivi spécifique de la mise en œuvre des activités du projet CAFI-2 / « Expansion des Aires protégées » – et ce en remplacement de l'ancien Référent ANPN M. Nestor BOUENGUE. Le nouvel organigramme CAFI de l'ANPN sera arrêté et partagé officiellement avec les partenaires au 1^{er} trimestre 2023.

8.2. Genre

Le PNUD, s'engage à faire de l'égalité des sexes, un droit humain fondamental et une nécessité pour un monde durable, une réalité. L'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont essentielles à la réalisation de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, qui envisage un monde "de respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine" dans lequel "chaque femme et chaque fille jouit de la pleine égalité des sexes et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation ont été éliminés". Dans le cadre de l'exécution du programme CAFI-2, c'est notamment dans la force de travail recrutée que les contributions à l'aspect genre sont orientées.

8.1. Peuples Autochtones

Le Programme CAFI-2 comprend une forte composante socio-économique pour garantir que toutes les utilisations des terres et tous les droits exercés par les populations rurales tributaires des forêts sont pris en compte et intégrés dans les propositions de parcs. Un **processus complet CPLE** a été budgétisé et sera entrepris en 2023 dans le cadre des activités du Produit 1.3. La Note méthodologique des experts socio-éco rend compte d'une feuille de route claire allant dans ce sens.

8.2. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

Le Programme CAFI-2 notamment pour la composante (2) « Optimisation de l'utilisation des terres » mis en œuvre par l'ADAG, a la volonté de renforcer les capacités et de transférer des compétences en SIG et analyse des sols à du jeune personnel national. Plus largement, à moyen terme, le programme touchent particulièrement les femmes et les jeunes en leur donnant les moyens d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.

8.3. Respect de normes environnementale et sociale

Au cours de l'élaboration du Programme, des réflexions sur la gestion environnementale et sociale ont été menées. Les activités prévues dans le Programme ne sont pas directement associées à des risques importants d'effets environnementaux ou sociaux.

a) Étude d'impact environnementale et sociale

Aucune étude de ce type n'a été réalisée durant la période.

b) Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes

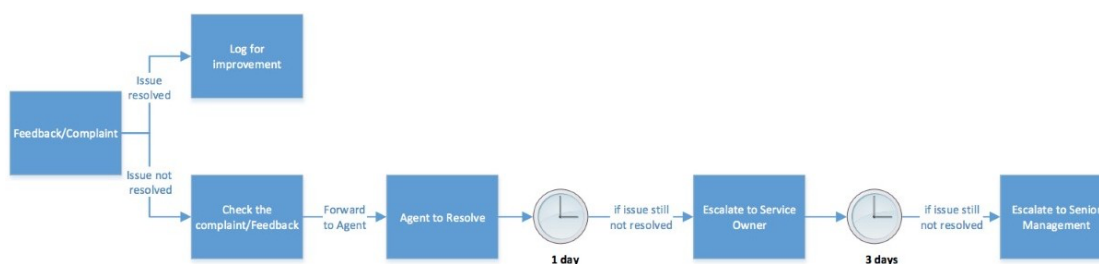
Tableau 9 - Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

	Les réalisations
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	Le programme participe pleinement au renforcement de la conservation des forêts et de leur biodiversité en étendant les limites des zones protégées et en reclassant plusieurs zones sous permis forestiers actuels.
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le programme est porté par le gouvernement, il tient donc pleinement compte de la législation et de la souveraineté nationales. Aussi, le PNUD agit comme partenaire d'exécution et contribue aussi pleinement à l'atteinte de ce principe à travers son suivi d'assurance-qualité et plan de renforcement des capacités auprès des trois partenaires de mises en œuvre.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes. (IFC norme 4)	
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)	
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	Le programme CAFI 2 comprend une forte composante socio-économique afin de s'assurer que l'utilisation traditionnelle des terres et les droits pratiqués par les populations rurales dépendantes de la forêt sont pris en compte et intégrés dans les propositions de parcs. La Note méthodologique des experts de la cellule socio-économique ont été élaborés en prenant en compte cette dimension dans les résultats attendus de l'activité. Un processus complet de CLIP sera mené pour les nouvelles zones protégées.
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c)	
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Le programme a une dimension nationale et ne déplace pas les émissions au Gabon.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	

c) Gestion des plaintes et recours

Un mécanisme de réclamation formel est en cours d'établissement pour les zones protégées, afin de s'assurer que les communautés locales vivant à proximité de ces zones disposent d'un processus sûr et formel par lequel leurs préoccupations concernant le programme ou ses impacts potentiels peuvent être officiellement traitées. Cela se fera dans le cadre du processus de CLEP social défini dans le document du programme CAFI 2.

De façon plus général, les procédures du PNUD encadrent aussi la gestion des plaintes à travers un mécanisme spécifique :



1 - Recording of Complaints

Complaints should be directed to the Quality Assurance Specialist either verbally (which might be requested to be put in writing) or in writing through different channels:

- Customer Thermometer: captures user satisfaction after the close of an incident or a request. The user can flag their satisfaction with Excellent (Gold), Good (Green), Poor (Yellow), Extremely poor (Red), and provide comments on what went wrong.
- Suggestion box: available under ITM intranet to provide a venue for suggestions and feedback. Also, complaints can be posted there.
- Email : emails can be sent to service owners, ITM director or others, which then should be directed to the quality assurance specialist for further coordination.

AT a minimum, the following information should be included :

- Description of the complaint
- Customers and users that are / have been affected
- Chronology of events ∅ Impact of the event being complained about
- Named IT support staff (if applicable)

Further documentary evidence may be provided if available.

The Quality Assurance Specialist will route the complaint to the agent to resolve the complaint to the complainant's satisfaction and communicate progress throughout the lifecycle of the complaint to the complainant.

If the complaint is not resolved to the complainant's satisfaction or addressed within 1 working days, it will be escalated to the Service Manager. If the complaint is still not resolved within 3 working days, it will be escalated to the senior management.

2. Investigation

The focal point working on the complaints will speak to both the complainant, and any IT staff involved and gather and document appropriate and relevant additional evidence regarding the subject of the complaint. The additional information and evidence are needed for better understanding of the issue. Information gathered during this stage will be used in resolving the complaint. This information will always be confidential.

3 - Resulting Action

The Quality Assurance Specialist will route the complaint to the IT Service Desk Agent which will aim to resolve the complaint to the complainant's satisfaction within 1 working days and communicate progress throughout the lifecycle of the complaint to the complainant through UNAll portal <https://undp.service-now.com/unall>.

4 - Reporting A summary report will be produced by the IT Service Desk Manager setting out:

- The details of the original complaint
- The investigation carried out and evidence obtained
- The conclusions reached as to whether the complaint is justified
- The actions to be taken in the light of the conclusions

This report will be provided to the complainant and any IT staff members that are impacted by the complaint and feedback sought in writing. Any amendments made to the report as a result of feedback will also be shared with the interested parties.

5 - Closure of Complaints

Once the complaint is fully acted upon, the complainant and immediately affected customers are notified for validation. Upon receiving confirmation, the complaint is then updated with resolution details and closed subsequently. All updates are logged in UNAll <https://undp.service-now.com/unall>

6 - Escalation

As agreed in the SLA, escalation is triggered by: 1- The user: Users wishing to escalate the priority of an incident or service request, should do so by informing the IT Service Desk in the first instance and then write to the Quality Assurance Specialist who will route the escalation internally.

2- Timer: If there is no resolution achieved within 1 days, the complaint is escalated to the Service Manager who will investigate the relevant details relating to the incident or service request, check the history and come with a resolution which will be communicated with the user. If the complaint remained unsolved for more than 3 days, further escalation will be raised to the ITM senior management (Director and Deputy Director) who will have the final decision.

A record of escalations will be maintained by the PMO office, together with the investigation carried out on each request and the decision reached. This information will be referred to periodically when reviewing priority guidelines and general improvements.

7 - Procedure Review

The number and subject of service complaints will be reviewed on a regular basis by the ITM management team, any trends identified or actions arising from this analysis will be input to the service improvement plan.

9. Gestion des risques :

9.1. Matrice de suivi et de gestion des risques du programme

Un travail d'identification et d'évaluation des principaux risques du programme a été conduit au moment de l'élaboration du CIN du Gabon, puis complété lors de l'étude de faisabilité du programme.

Lors de l'élaboration du document de projet, une matrice des risques comprenant une identification des mesures potentielles d'atténuations avait été élaborée à cet effet. Elle permettait de dégager les principaux risques majeurs et mesures d'atténuation.

Le tableau ci-dessous présente le suivi des risques du projet en 2022 :

Tableau 10 – Matrice de suivi et de gestion des risques du programme

Identification des risques				Mesure d'atténuation / Traitement du risque		
Catégorie de risque	Notation du risque (1 à 4)	Description du risque	Evolution du risque (stable, accru, amoindri) par rapport au dernier rapport	Action au 31/12/2022	Responsabilité	Délai de la mesure d'atténuation
Risques liés à l'environnement opérationnel (risque pays)						
1 - Politique et gouvernance	1	L'État gabonais est attaché au développement durable et s'est engagé dans une stratégie politique et stratégique de développement durable de haut niveau.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
2 - Histoire récente du pays, principes de stabilité politique, qualité de l'administration publique et engagement de l'État à l'égard du projet	2	Les ministres actuels de l'Agriculture et de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement sont exceptionnellement dévoués et engagés dans l'élaboration du Programme. Si ces ministres devaient être remplacés, il y a un risque que cela ralentisse la mise en œuvre du Programme.	Stable	Pas d'intervention nécessaire. Le MFME et MAA sont parfaitement engagés dans la mise en œuvre du programme.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
3 - Société	2	La pauvreté rurale et la marginalisation historique de la politique nationale de conservation couplées à un accès limité à l'information dans une grande partie du pays pourraient conduire à des situations conflictuelles en lien avec toutes les initiatives portant sur la politique forestière, la conservation et l'agriculture.	Stable	Création de parcs transfrontaliers : une part importante du budget est consacrée à la formation d'équipes socioéconomiques chargées de mener des enquêtes afin de s'assurer que l'utilisation des terres et les besoins économiques des populations locales sont pris en considération. Un processus CPLE complet sera également entrepris. Il est prévu que la société civile joue un rôle important dans le cadre de la mise en œuvre des activités, des fonds ont été prévus à cet effet.	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

		<p>Les populations vivant à proximité des extensions de parcs transfrontaliers proposées pourraient rejeter lesdites propositions.</p> <p>L'absence de droits fonciers et une certaine insécurité juridique quant à aux titres d'occupation et aux permis agricoles pourraient empêcher les populations de s'engager dans le processus de transformation agricole.</p>		<p>Une unité juridique dédiée à la résolution des problèmes de permis et de régime foncier susceptibles d'avoir un impact sur le succès de la transformation agricole a été recrutée dans le cadre de l'activité de l'Objectif 2 définie dans le Programme.</p>		
4 - Sécurité	2	<p>Le Gabon est un pays historiquement stable et sûr, le risque d'insécurité est faible.</p>	Stable	<p>Les activités ont été conçues pour faire en sorte que même si la situation politique devient tendue ou complexe, les activités techniques (qui se déroulent principalement sur le terrain et avec le soutien d'experts techniques externes) peuvent être réalisées dans les délais impartis.</p>	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
5 – Capacités de la société civile	2	<p>La compréhension des défis de la cartographie des ressources naturelles et la garantie d'un processus CPLE approprié nécessiteront un renforcement supplémentaire des capacités de la société civile gabonaise. Les groupes auront besoin d'un soutien financier, technique ou en ressources humaines pour contribuer à ces efforts</p>	Stable	<p>Des activités de renforcement des capacités des participants de la société civile sont prévus dans le projet.</p>	COFIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
6 - Fraude et corruption systémiques	3	<p>La fraude et la corruption ont été mises en évidence comme risque considérable pour les projets dans toute l'Afrique.</p>	Amoindri	<p>Dans le cadre du suivi assurance-qualité du PNUD et de sa procédure HACT, des spots check et des audits indépendants annuels sont effectués. Ces mesures permettent de renforcer les capacités des agences nationales et d'atténuer le risque de fraude.</p>	PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

7 – Gestion économique	2	Une faible capacité institutionnelle à gérer et à comptabiliser les fonds en utilisant des normes de vérification et de notification acceptées au niveau international pourrait donner lieu à des difficultés dans la gestion économique des fonds du Programme.	Amoindri	Suivi de l'application stricte des procédures du PNUD et/ou de la partie nationale permettant de limiter au maximum le risque de mauvaise gestion. Modalité de décaissement des fonds par paiement direct et mise en place de séances de renforcement des capacités trimestrielle auprès des partenaires de mises en œuvre.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
Risques liés au projet						
8 – Complexité technique	3	Le parc transfrontalier et le renforcement technique des programmes du ministère de l'Agriculture nécessitent des compétences techniques importantes.	Amoindri	Pour la comp.1, des experts ont été recrutés pour renforcer les capacités nationales. Des lignes budgétaires sont aussi prévues dans la comp.2 pour pallier la complexité technique du projet.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
9 – Complexité du projet	3	Les complexités associées à la création de parcs transfrontaliers sont nombreuses – et vont de la complexité de la collecte et de la gestion des données et du dégagement d'un consensus entre les administrations et la population locale sur les questions liées à l'utilisation et aux droits des terres rurales et aux complexités transfrontalières associées aux différends frontaliers avec le Congo. En outre, des problèmes historiquement profonds et complexes concernant la question du régime foncier devront être traités pour assurer le succès de la réforme agricole.	Stable	L'intégration d'un soutien technique ciblé à chaque phase du Programme, couplée aux composantes de renforcement et de transfert de capacités sur mesure et progressifs de ce projet, devrait permettre d'atténuer de manière considérable le risque de complexité technique.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.

9 – Dispersion géographique	2	<p>Une large dispersion géographique des populations rurales [et des zones d'impact du programme] pourrait avoir un impact sur le succès à long terme de la transformation agricole, mais ne devrait pas avoir d'impact direct sur les activités définies dans ce Programme. De même, la dispersion géographique des sites proposés pour les parcs posera des défis logistiques.</p>	Amoindri	<p>Des budgets ont été élaborés pour prendre en compte spécifiquement la question de la dispersion géographique des activités de base. A cet effet, 6 véhicules de type 4x4 Land cruiser ont déjà été acquis pour le compte du projet, afin d'assurer le succès du Programme.</p>	<p>PNUD, Agences de mises en œuvre</p>	<p>Tout au long de la durée du projet.</p>
-----------------------------	---	--	----------	---	--	--

10 – Complexité des arrangements	1	Les activités définies au titre du Programme relèvent carrément du mandat des ministères et agences déterminés dans le cadre du Programme. Le risque que la complexité institutionnelle entrave la mise en œuvre du Programme est donc très limité.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.		Tout au long de la durée du projet.
Risques liés aux parties prenantes						
11 - Relations avec les donateurs	2	La multiplicité d'organismes donateurs potentiels et actifs aux objectifs institutionnels parfois disparates représente un risque qu'une coordination des synergies ou une communication inadéquate entre les organismes de financement et les ministères et agences gabonais puisse entraîner des tensions dans les relations. En outre, lorsque les organismes donateurs contrôlent de manière excessive plutôt qu'ils ne soutiennent la mise en œuvre du Programme et en assurent la supervision, une répartition des responsabilités entre les partenaires gabonais et ces organismes peut se faire.	Stable	Pas d'intervention nécessaire. Mécanismes de remontée de l'information mis en place.	PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.
12 - Relations multi- ministérielles	1	Les activités définies dans le cadre du Programme sont de nature multi-ministérielle. Les mandats des ministères et des agences ont donc été bien définis lors de l'élaboration du Programme. Les ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été à la fois coopératifs et favorables à la division des programmes et des activités déterminées lors de l'élaboration du présent descriptif de projet. Nous prévoyons un risque multi-ministériel minimal.	Stable	Aucune mesure d'atténuation requise.	COPIL, PNUD, CNC	Tout au long de la durée du projet.

Risques liés à l'environnement opérationnel (risque technique)						
13 - Équipes : suffisamment de personnel pour la taille des composantes de gestion technique et financière.	2	Les objectifs ambitieux définis dans ce Programme nécessiteront des ressources humaines hautement engagées et techniquement compétentes à tous les niveaux de sa conception et de sa mise en œuvre. Il existe un risque que nous ne puissions pas identifier et former un groupe de ressources humaines nationales et internationales recrutées sur la base du mérite pour mettre en œuvre toutes les activités exactement dans les délais prévus. Cela pourrait ralentir la mise en œuvre du Programme.	Stable	Des séances de renforcements de capacités sont mis en place et seront accélérés en deuxième et troisième année d'exécution du Programme.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.
14 - Membres de l'équipe – compétences vérifiées	2	L'évaluation des compétences d'une grande quantité de ressources humaines représente une entreprise titanesque qui nécessitera des spécialistes ayant une connaissance de la valeur des qualifications présentées dans les CV. Il existe un risque de recrutement inadéquat.	Stable	Les Termes de Références (TDR) élaborés énoncent clairement les compétences de base requises pour chaque poste. Les recrutements ont été effectués de façon rigoureuse sur la base de l'évaluation des compétences et de l'expérience des candidats.	PNUD, Agences de mises en œuvre	Tout au long de la durée du projet.

9.2. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (combien et une brève description de chacune)	Non	Un audit indépendant a été effectué en mars 2022 dans le cadre de la procédures HACT du PNUD. Aucun risque significatif n'a été relevé en matière de mauvaise gestion des ressources. Un spot-check de l'ADAG a aussi été réalisé en novembre 2022.
Allégations		X	
Investigations		N/A	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)		N/A	
Exploitation, abus et harcèlement sexuels			N/A.
Allégations		X	
Investigations		N/A	
Sanctions		N/A	

10. Illustration narrative spécifique

L'étude d'extension des aires protégées a démarré avec le recrutement du consultant en planification, analyse et affectation des terres. Dans le cadre de cette activité, le consultant a déjà fourni une note méthodologique présentant pour chacune des 4 zones identifiées : les contours, défis, et enjeux – d'un point de vue scientifique, juridique, et sécuritaire. Il analysera et compilera les données scientifiques IRN et socio-économique afin de soumettre le rapport de projet d'extension de chaque zone.

Les 4 zones d'extension des Aires protégées sont : Plateaux Batéké, Mayumba, Mont Fouari, Odzala. De façon générale, en 2023 la priorité sera donnée à la zone d'extension des Plateaux Batéké compte tenu des travaux déjà bien avancés dans cette zone. En effet, le projet CAFI-2 ne prendra en compte que la partie sud de la zone qui s'étend vers Boumango pour les études de collecte de données sur le terrain – la partie Nord ayant déjà fait l'objet d'études dans le cadre d'un projet menée par Rain Forest Trust. Les consultants souhaitent soumettre à la Commission Nationale d'Affectation des Terres (CNAT) un projet d'extension des aires protégées pour cette zone en 2023.



11. Modalités de suivi

Compte tenu de l'échelle nationale du Programme, le **mandat de mise en œuvre des activités** est réparti entre plusieurs agences gouvernementales. Le ministère de la Forêt, de la Mer et de l'Environnement est le chef de file ministériel du Programme de toutes les activités liées à *l'Effet 1*, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) étant désignée comme l'agence responsable de la mise en œuvre. Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Alimentation est le chef de file ministériel du Programme pour toutes les activités liées à *l'Effet 2*, l'Agence de développement agricole du Gabon (ADAG) étant désignée comme l'agence responsable de la mise en œuvre.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (**PNUD**) agit comme **agence fiduciaire et de supervision du programme**. Dans ce cadre, le PNUD procède aux paiements directs à la demande du partenaire de mise en œuvre et ce conformément au Plan de Travail et aux procédures des Nations Unies.

Aussi, si la responsabilité de mise en œuvre des activités revient à la partie nationale et aux partenaires de mises en œuvre, le PNUD fournit un appui à la gestion du programme à la demande de son partenaire. Ceci est encadré par une Lettre d'accord de **fourniture de service d'appui** signée entre la partie nationale et le PNUD en juillet 2021. A cet effet, à la demande du partenaire le PNUD peut fournir des services d'appui en matière de : recrutement, achat, formation, etc.

De plus, le PNUD est responsable des activités d'**assurance-qualité** du Programme. C'est dans ce cadre, qu'un audit et spot check ont été conduits en mars et novembre 2022. Les rapports de spot-check sont des outils mis à la disposition des agences de mises en œuvre afin de renforcer leurs capacités dans plusieurs domaines (comptabilité, mobilisation des ressources, éthique, RH, immobilisation des stock, passation de marché, attribution des contrats, etc.).

Pour couvrir ces activités d'assurance qualité et de services d'appui, le PNUD possède un budget de \$385 500 sur 3 ans approuvé par le COPIL.

Tableau 11 - Etat d'avancement du plan de suivi du programme.

Activité de suivi et évaluation	Nombre réalisé	Résultats et leçons tirées
Visites programmatiques	5	Plusieurs visites programmatiques ont été menées tout au long de l'année 2022 à l'ANPN et à l'ADAG. Ces visites trimestrielles visent à faire un point sur les dossiers en cours de traitement et revoir les points clés de la mise en œuvre du projet (visite d'avancement des travaux du bâtiment de laboratoires par exemple).
Réunions techniques	24	Dès le premier trimestre 2022, le PNUD et les agences de mises en œuvre ont mis en place une stratégie de suivi rapproché. Des

		réunions techniques bimensuel ont été conduites tout au long de l'année.
Rapports	24	Les rapports de réunions sont disponibles.
Évaluations externes	1	Un audit et un spot-check ont été conduit en mars et novembre 2022. Aucun risque significatif n'a été relevé.
Tenue du COPIL	1	Le Comité de Pilotage (COPIL) s'est réuni une seule fois en 2022 - le 28 avril – afin de valider les PTBA des trois partenaires. Le prochain COPIL aura lieu au premier trimestre 2023.

12. Révisions programmatiques (le cas échéant)

Aucune modification importante à noter pour l'année 2022.

13. Communication and promotion

Même stratégie que définit dans le rapport annuel 2021.

Pour communiquer davantage sur les activités de CAFI - depuis 2022 – de nouvelles pratiques ont été mises en place. Par exemple, chaque partenaire de mise en œuvre intègre le logo de CAFI sur tous les documents de projets (livrables, rapport d'activité, etc.).

Aussi, concernant l'ANPN, un consultant en communication a été recruté en 2022 afin d'assurer la couverture et la promotion du projet. Des séances de travaux entre l'équipe communication du PNUD et celle de l'ANPN seront conduites en début d'année 2023 afin de définir une stratégie de communication. Idem pour l'ADAG.

14. Difficultés rencontrées, mesures prises et leçons apprises

a) Difficultés rencontrées

Les retards dans les procédures de recrutement des consultants prioritaires de l'ANPN en 2021 et en début d'année 2022 ont décalé le début des activités - cependant, leur recrutement au Q2/2022 a permis de lancer les activités du produit 1.1, 1.3, et 1.4.

Pour l'ADAG, les difficultés rencontrées concernent le lancement des missions de terrain d'échantillonnage des sols et SIG – retardées par les délais d'acquisition du matériel de terrain.

Plus généralement les difficultés rencontrées sont :

- ⇒ Des ralentissements dans les procédures d'achat et/ou de livraison ;
- ⇒ Le manque de formation des partenaires sur les modalités de gestion des projets du PNUD ;

b) Solutions préconisées

Parmi les solutions préconisées pour pallier les difficultés rencontrées :

- ✓ Poursuivre le suivi et l'appui régulier auprès des partenaires de mise en œuvre ;
- ✓ Continuer à organiser des sessions de formation sur les méthodes et procédures du PNUD. Cela permettra d'éviter certains ralentissements dans les différents processus de paiement ;
- ✓ Envisager une extension du projet de dix-huit (18) mois à partir de la clôture prévisionnelle le 30 juin 2023.

15. Conclusion, recommandations et perspectives 2023

En résumé les **avancées importantes au premier semestre 2022** sont :

- ✓ La formation aux méthodologies d'Inventaire des Ressources Naturelles des 10 agents de terrains du produit 1.1 de l'ANPN ;
- ✓ La formation des assistants de la cellule socio-éco du produit 1.3 de l'ANPN ;
- ✓ La remise du 1^{er} livrable / Note méthodologique du consultant en planification, analyse et affectation des terres ;
- ✓ La remise du 1^{er} livrable / Note d'orientation méthodologique des experts en analyse socio-économique ;
- ✓ La suite des acquisitions de matériels et d'équipements pour renforcer les capacités techniques de l'ANPN et de l'ADAG ;
- ✓ L'atelier de validation du rapport de recommandations juridiques et plan de projet de loi sur le foncier agricole ;
- ✓ L'atelier de formation et de renforcement des capacités des assistants SIG de l'ADAG.

Les **perspectives pour 2023** sont :

- ANPN :
 - ⇒ La réalisation des missions de pré-identification et sécurisation des 4 zones d'extension proposées ;
 - ⇒ La réalisation des missions IRN dans les zones des Plateaux Batéké et Mont Fouari ;
 - ⇒ La réalisation des missions de validation des données HVC dans les quatre zones ;
 - ⇒ La réalisation des missions d'analyse socio-éco dans les zones des Plateaux Batéké et Mont Fouari ;
 - ⇒ Premiers rapports de collecte de données sur le terrain des agents de terrains IRN et des consultants socio-éco ;
 - ⇒ Rendu des rapports de mission et rapports techniques de validation des données des zones écologiques sensibles et zones à haute valeur de conservation (HVC) dans les 4 zones ;
 - ⇒ Rendu du rapport de compilation des données pour la zone des Plateaux Batéké du consultant en PAAT et première proposition d'extension soumis à la CNAT ;
- ADAG :
 - ⇒ Finalisation des travaux et inauguration du bâtiment de laboratoires SIG et d'analyse des sols ;
 - ⇒ Conduite des ateliers juridiques de rédaction, sensibilisation et validation du texte de projet de loi sur le foncier agricole ;
 - ⇒ Réalisation des 3 phases de missions de terrains conjointes SIG et d'échantillonnage des sols et premiers rapports de collectes de données ;
 - ⇒ Atelier de formation des assistants nationaux de laboratoire sols ;
- CNC :
 - ⇒ Mise en place du Système d'Information pour les Sauvegardes (SIS) ;

16. Récapitulatif des livrables et travaux rendus disponible (*disponible en Annexe*)

A. Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

- ⇒ Note méthodologique du consultant en planification, analyse et affectation des terres ;
- ⇒ Note méthodologique des experts en analyse socio-économique ;
- ⇒ Rapport de formation aux méthodologies d'Inventaires des Ressources Naturelles (IRN) des agents de terrain ;
- ⇒ Rapport de formation des assistants en analyse socio-économique ;
- ⇒ Rapport de mission de l'atelier sur les conflits transfrontaliers Gabon/Congo ;

B. Agence de développement Agricole du Gabon (ADAG)

- ⇒ Rapport de recommandations juridiques et plan du projet de loi sur le foncier agricole ;
- ⇒ Rapport d'atelier de validation du rapport de recommandations juridiques ;
- ⇒ Rapport d'activités techniques et de renforcement des capacités de la cellule d'échantillonnage des sols et de la cellule SIG pour l'analyse de l'aptitude à l'agriculture ;
- ⇒ Rapport d'atelier de formation des assistants de laboratoire SIG.

C. Conseil National Climat (CNC)

Aucun livrable rendu.